

LA PRODUCTION NOTABILIAIRE DU MILITANTISME AU PARTI SOCIALISTE

PHILIPPE JUHEM

« Les militants trancheront »¹ ; « Près de 60 % des socialistes ont choisi Lionel Jospin comme candidat à l'Élysée »² ; « Les militants socialistes ont voté à plus de 60 % pour la motion du premier secrétaire [...]. Hollande se refait une légitimité au PS »³ ; « Sur le traité constitutionnel européen, les militants socialistes ont tranché : c'est oui, nettement »⁴. Ces titres d'articles donnent à voir la fréquence du recours partisan aux votes militants, mais aussi l'inclination des observateurs à accepter les représentations de vie partisane qu'introduit cet usage : un débat intellectuel qui s'achève par une délibération intérieure de chaque militant et un vote mesurant l'influence des différents textes programmatiques, c'est-à-dire celle des dirigeants qui les portent. La publicité faite aux scrutins militants et aux congrès permet au Parti socialiste d'agir sur les cadrages journalistiques qui lui sont appliqués, en particulier de restaurer une façade d'unité après les processus conflictuels de désignation des candidats, afin de fermer l'angle journalistique toujours préjudiciable de la « désunion ». Les rituels de convergence ostentatoire des anciens concurrents – les synthèses – et la production de séquences télévisées de militants enthousiastes capables de matérialiser pour les journalistes une base autrement abstraite ne constituent sans doute pas l'effet le moins recherché des congrès. Cependant, le « vote des militants » a aussi pour effet de réguler légitimement, c'est-à-dire en rendant toute contestation plus coûteuse et toute dissidence plus incertaine, les rivalités d'accès aux candidatures survenant à différents niveaux de l'organisation partisane. Les formations qui, en France, ne disposaient pas de procédures électorales internes tendent à en importer la scénographie, comme le manifestent l'élection de Michèle Alliot-Marie à la présidence du RPR et celle de Nicolas Sarkozy à la tête de l'UMP, ou les efforts de ce dernier pour que les candidats à la mairie de Paris ou à l'élection présidentielle soient désignés « par les militants ». Pourtant, la généralisation du recours au vote s'accompagne de la contestation récurrente de ses modalités de déroulement⁵. Les scrutins partisans décident en effet des carrières des acteurs qui s'y soumettent, mais sont dénués des garanties de sincérité qu'offre le contrôle par des administrations

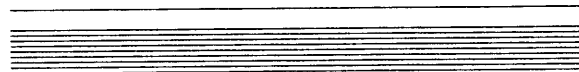
1. Gilbert Laval, « Le PS en folie. Martin Malvy et Alain Beneteau se disputent le leadership des régionales. Les militants trancheront lundi », *Libération*, 24 janvier 1998 ; Antoine Guiral, « Candidat à l'investiture PS pour la municipale de 2001. Comment Lang s'est décidé pour Paris. Les militants socialistes de la capitale choisiront le 30 mars entre Bertrand Delanoë et le maire de Blois », *Libération*, 25 février 2000.

2. Une du *Monde*, 6 février 1995.

3. Pascale Sauvage, Paul-Henri du Limbert, *Le Figaro*, 8 mai 2003.

4. Michel Wieviorka, « Parti socialiste : l'ambiguïté dangereuse », *Le Figaro*, Débats et opinion, 2 décembre 2004.

5. Sur la contestation du processus de désignation du candidat UMP pour les municipales de 2008 à Paris – concernant les afflux d'inscription sur les listes –, cf. Thomas Lebègue, « À Paris, Panafieu sort en tête de primaires contestées », *Libération*, 27 février 2006 ; pour les contestations lors du Congrès du Mans, cf. Didier Hassoux, Haydée Sabéran, « Fabius gagne au petit jeu des urnes communicantes », *Libération*, 12 novembre 2005.



publiques. Leurs résultats sont donc sensibles au travail des candidats sur la composition des listes, comme sur le déroulement des votes ou leur dépouillement¹. Notre propos sera ici de mesurer l'ampleur de ces phénomènes et d'en comprendre la logique. L'analyse de la distribution des votes par section lors de trois dernières consultations militantes au sein du PS – congrès de Dijon et du Mans, référendum sur le traité constitutionnel européen – permet d'accéder aux coulisses de la scène partisane. Le travail de production institutionnel de ces suffrages se lit en creux dans la proportion du parti enregistrée dans des municipalités socialistes, dans les écarts de densité militante d'une commune à l'autre ou dans un nombre insolite de militants en regard de celui des électeurs socialistes. Ces chiffres livrent les processus de production notabiliaire du militantisme au sein du PS, c'est-à-dire comment une part significative du parti est engendrée par l'occupation des institutions municipales². En montrant comment le contrôle des municipalités transforme le PS, nous serons amenés à nous interroger sur la place des partis de gouvernement dans l'ordonnement institutionnel. Loin d'être des organisations s'emparant occasionnellement du gouvernement pour y appliquer un programme, les partis, saisis par leur investissement même des institutions, tendent à en devenir une des composantes fonctionnelles.

1. La « modernisation » des conditions d'adhésion aux partis (adhésion par Internet à tarif préférentiel) ou l'utilisation des « nouvelles technologies » pour les votes internes (lors de l'élection de Françoise de Panafieu comme candidate de l'UMP à Paris, la moitié des suffrages étaient « électroniques »), en déterritorialisant les adhésions et en dématérialisant les opérations de vote, pourraient offrir aux directions des partis des moyens nouveaux de contrôle de l'expression militante, les rendant notamment moins tributaires des dirigeants locaux. Les modalités de l'adhésion de soixante à soixante-dix mille nouveaux membres au PS rendent cependant obligatoire leur inscription dans une section existante et donc maintiennent la territorialisation du militantisme.

2. Dans l'ensemble des partis européens comparables au Parti socialiste français, les modalités d'organisation des élections internes ont des effets sensibles sur la dévolution du pouvoir partisan et, par conséquent, sur ses orientations programmatiques. Dans le cas du Parti travailliste britannique, la diminution du poids électoral interne des syndicats a facilité la transition vers le *New Labour* : cf. Thomas Quinn, *Modernising the Labour Party : Organizational Change Since 1983*, Londres, Palgrave, 2005. Sur les procédures de cooptation des candidats par les différents niveaux dirigeants du SPD, eux-mêmes élus selon des modalités complexes, cf. l'analyse déjà ancienne de G. Pumm sur le SPD de Hambourg : Günther Pumm, *Kandidatenauswahl und innerparteiliche Demokratie in der Hamburger SPD*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang Verlag, 1977 ; ou les études plus récentes de H.-J. Heß et de O. Niedermayer : Hans-Jürgen Heß, *Innerparteiliche Gruppenbildung, Macht- und Demokratieverlust einer politischen Partei am Beispiel der Berliner SPD in den Jahren von 1963 bis 1981*, Bonn, Verlag Neue Gesellschaft, 1984 ; Oskar Niedermayer, Richard Ströss (hrsg.), *Stand und Perspektiven der Parteienforschung*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1993. Sur les modalités de choix des candidats au sein du PSOE, cf. Jonathan Hopkin, « Bringing the Members Back In ? Democratizing Candidate Selection in Britain and Spain », *Party Politics*, 7 (3), 2001, p. 343-361, et celle, comparative mais plus aérienne, de Krister Lundell, « Determinants of Candidate Selection : The Degree of Centralization in Comparative Perspective », *Party Politics*, 10 (1), 2004, p. 25-47.

DES PROPENSIONS AU MILITANTISME CURIEUSEMENT HÉTÉROGÈNES

Dans un modèle qui ferait des convictions individuelles le moteur de l'adhésion à un parti, la distribution des effectifs militants du PS devrait être étroitement corrélée avec celle de ses électeurs. Quel que soit le type de scrutin et par-delà les phénomènes périodiques de reflux que connaît chaque marque partisane, un rapport proportionnel stable devrait être observable entre le nombre des suffrages socialistes et celui des adhérents enregistrés – des traditions de vote locales pouvant sans doute venir moduler cette relation dans une fourchette limitée. Cependant, cette représentation du militantisme comme prolongement de l'acte de vote, lui-même conçu comme un militantisme de faible intensité dans lequel les électeurs rangés en « électors » exprimeraient des convictions stables, a un inconvénient : celui d'être en totale contradiction avec les données dont nous pouvons disposer sur la répartition géographique du militantisme socialiste à travers l'analyse des votes internes.

En effet, il apparaît très difficile de relier localement le nombre des électeurs socialistes à celui des militants. Ainsi, à Saint-Ciers en Gironde, alors que Lionel Jospin réalisait 17 % des voix en 2002, on comptait un militant pour 28 habitants, tandis qu'à Bourg-en-Bresse, où il réalisait 18 % des voix, on ne dénombrait qu'un militant pour 796 habitants, davantage toutefois qu'à Reims, où pour un score de 17 %, on ne retrouvait qu'un militant pour 1 875 habitants. C'est peu dire que le nombre des électeurs socialistes ne permet pas de prédire la densité locale des adhérents du Parti, ces deux grandeurs semblant varier indépendamment l'une de l'autre, puisque le coefficient de Pearson qui les associe n'est que de 0,19. Lors du Congrès de Dijon, la ville de Montpellier, qui était forte de 1 520 militants pour 230 000 habitants, rassemblait six cents militants de plus que les villes de Lyon, Saint-Étienne, Le Havre, Toulon, Boulogne, Perpignan réunies, pourtant cinq fois plus peuplées et au sein desquelles Lionel Jospin avait obtenu quatre fois et demie plus de suffrages. La section de la ville de Liévin comptait 1 300 cartes et 1 000 votants effectifs lors des congrès de Dijon et du Mans, soit autant de militants qu'une fédération de bonne taille ou que la moitié des sections de la ville de Marseille. Nous voyons combien il est difficile de faire du nombre de militants présents dans une ville le produit de choix convergents d'engagements individuels selon un modèle intellectualiste dans lequel l'affinité des convictions conduirait au regroupement partisan. Non seulement les propensions à militer des électeurs socialistes apparaissent très différentes d'une commune à l'autre, mais elles semblent étrangement hors de proportions.

En outre, la répartition par catégories professionnelles de la population active de ces villes ne paraît pas en mesure de justifier les écarts constatés dans la propension à l'adhésion. Ainsi la ville de Reims a-t-elle une structure de la population active très similaire à celle de villes comme Béthune, Bourges ou Athis-Mons : 14 % de cadres et professions intellectuelles, 30 % d'employés et 25 % d'ouvriers (voir tableau 1). Pourtant, cette distribution de la population active dans l'économie accompagne des niveaux de militantisme très différents : 105 électeurs ayant voté en faveur de Lionel Jospin pour un militant à Reims, contre 8 à Béthune. Tout se passe comme si l'électeur socialiste avait à Béthune treize fois plus de chance de souhaiter adhérer au Parti socialiste qu'à Reims.

Tableau 1 : Composition socioprofessionnelle de la population active et densité militante par catégories de communes

Villes	Agriculteurs (%)	Commerçants (%)	Cadres et professions intellectuelles (%)	Professions intermédiaires (%)	Employés (%)	Ouvriers (%)	Nb d'électeurs de L. Jospin par militant socialiste (présidentielle de 2002)	Nb d'électeurs socialistes par militant socialiste (régionales de 2004)	% de votes pour L. Jospin en 2002
Villefranche-sur-Saône	0,2	5,3	7,9	21,5	28,6	36,5	64	114	13,7
Bruay	0,1	5,3	6,9	20,3	32,7	34,7	6	9	25,2
Hazebrouck	0,7	5,9	8,1	20,9	28,9	35,6	68	101	18,7
Lisieux	0,2	5,7	7,8	19,4	32,7	34,3	19	22	17,2
Reims	0,2	4,3	14,3	24,4	31,5	25,2	105	159	17,1
Béthune	0,2	5,8	14,1	25,6	29,9	24,4	8	13	20,4
Bourges	0,2	5	13,8	25,6	31,5	23,9	70	165	16,4
Athis-Mons	0	4,5	12,9	25,9	32,9	23,8	19	35	17,7
Montpellier	0,1	5,4	21,7	27,6	31,2	14	10	24	19,3
Elaucourt	0	3,1	21,6	31,5	29,1	14,8	90	166	19
Talence	0,1	4,9	21,5	29	31,6	12,9	88	135	21,2
L'Hajj-les-Roses	0	4,1	22,3	28,2	30	15,4	18	30	20,7

Au sein de chaque catégorie de villes (résidentielle ou ouvrière – avec une part relative des cadres de 8, 14 ou 22 %, ou une part inverse des ouvriers de 14, 24 ou 35 %), la proportion entre le nombre des électeurs socialistes et celui des militants varie du simple au décuple. De tels écarts dans la propension au militantisme ne peuvent uniquement relever des propriétés sociales ou des choix idéologiques des votants socialistes. Il faudrait supposer que les électeurs du PS fussent substantiellement différents non seulement d'une région à l'autre, mais également entre communes du même département. Face à de telles disparités, les notions mises en avant par les acteurs partisans eux-mêmes pour en rendre compte semblent largement insuffisantes – que ce soit la « tradition socialiste locale », c'est-à-dire les habitudes de vote historiquement constituées, ou encore « l'implantation locale », capacité du personnel politique à attacher durablement les électeurs à une marque partisane par un travail politique spécifique.

Certes, certains départements comptent davantage de députés socialistes – le Nord, le Pas-de-Calais, la Haute-Garonne, l'Aude, les Landes, etc. – et cette hégémonie se traduit en partie au niveau des effectifs militants. Cependant, le lien entre zones de force électorales et terres de militantisme mérite d'être interrogé. Dans le Pas-de-Calais, lors du Congrès de Dijon, quatre sections, pourtant non entièrement mobilisées, parvenaient à réunir 32 % des votes exprimés de la principale fédération du PS, tandis que les neuf sections les plus importantes – sur 146 communes – atteignaient 2 900 militants, soit 42 % de la fédération. Ces communes comprenaient pourtant seulement 14 % des habitants du département et moins de 16 % des électeurs y ayant voté en faveur de Lionel Jospin¹. À

1. 11 % de l'ensemble du parti – soit 10 500 adhérents – proviennent de 73 sections sur 3 700 environ dans lesquelles L. Jospin a recueilli 76 000 suffrages en 2002, soit 1,6 % de ses voix. Cette concentration des militants dans certaines grosses sections n'est pas récente. F. Sawicki indique qu'en 1974, 18 sections du Pas-de-Calais regroupaient 50 % des effectifs (Frédéric Sawicki, *Les réseaux du Parti socialiste*, Paris, Belin, 1997, p. 156). Significativement, de 1974 à 2002, ces sections ne sont pas forcément les mêmes, telle la section d'Arras qui a vu ses effectifs fortement diminuer après 1995.

elle seule, la section de Liévin représentait 1 % du Parti socialiste, alors que la ville ne comptait que quatre mille électeurs de Lionel Jospin¹. Lors du Congrès du Mans, la concentration s'était encore accrue, puisque les cinq principales sections du département regroupaient 40 % des militants, tandis que les neuf plus importantes en rassemblaient 49 %. Dans les Bouches-du-Rhône, neuf sections sur 95 réunissaient la moitié des effectifs de la fédération et trois d'entre elles, bénéficiant d'un maire socialiste (Allauch, Berre et Chateaufort-les-Martigues), dépassaient 1 400 militants lors du Congrès de Dijon – 1 200 au Mans – soit 23,3 % des effectifs de la fédération, alors que ces communes n'accueillaient que 2,8 % des électeurs du département et 3 % des électeurs y ayant voté en faveur de Lionel Jospin. Les « terres de tradition socialiste » apparaissent donc singulièrement concentrées sur quelques sites municipaux dont ni la structure de la population active, ni le niveau de revenu, ni les caractéristiques politiques originales ne suffisent à expliquer l'exceptionnelle propension à l'adhésion de leurs habitants, résistant aussi bien au renouvellement progressif des résidents qu'aux fluctuations politiques nationales. Après soustraction des effectifs militants de leurs quelques grosses sections, ces fédérations ne se distinguent plus guère de celles des autres départements. Mais si on renonce à expliquer les écarts de la propension au militantisme socialiste par d'inégales « traditions » militantes locales, une autre réalité se laisse percevoir : les effets de la maîtrise de l'institution municipale sur les effectifs du parti. Les villes de forte densité militante que nous avons envisagées jusqu'ici ont pour propriété commune d'être dirigées par une équipe municipale socialiste.

LES CONDITIONS INSTITUTIONNELLES D'ENGENDREMENT DU MILITANTISME

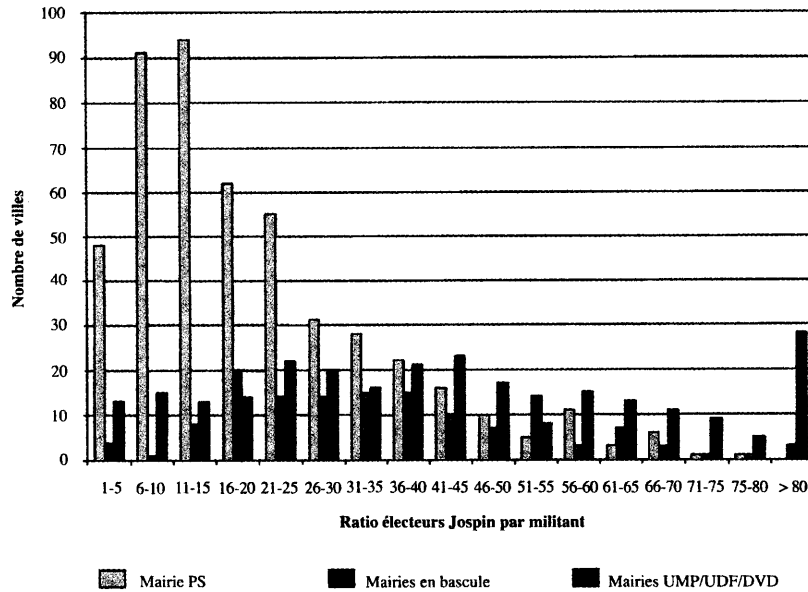
Il y a un militant socialiste pour 310 habitants dans les communes dirigées par un maire socialiste, contre un pour 650 dans les communes ayant un maire classé UMP, UDF ou divers droite. Le rôle joué par l'orientation politique des titulaires des institutions municipales dans l'attractivité de l'engagement militant apparaît ici déterminant. Plus de la moitié des villes comprenant une section d'au moins 20 militants sont socialistes et la densité des militants socialistes par rapport aux électeurs de L. Jospin y est sensiblement plus forte que dans les villes dont les maires appartiennent à l'UMP (voir graphique 1). Les militants socialistes sont concentrés dans un nombre restreint de sites : 48,5 % des militants socialistes sont inscrits dans l'une des 900 communes identifiées comme socialistes – sur les 3 300 villes de notre corpus disposant d'une section. En revanche, moins d'un tiers des militants socialistes sont inscrits dans l'une des 1 050 communes dirigées par un maire UMP, UDF ou classées divers droite par le ministère de l'Intérieur². Il apparaît que lorsque le maire est socialiste, la propension à l'adhésion des électeurs et des sympathisants socialistes est sensiblement plus grande et cela, indépendamment de la composition de la population active ou de

1. Sur la section de Liévin, cf. F. Sawicki, *Les réseaux...*, op. cit., p. 141-142.

2. La municipalité des communes les plus petites est rarement élue en affichant une marque partisane. Les départements dans lesquels l'influence du PS est la plus forte comprennent jusqu'à 20 ou 30 % de communes socialistes, mais dans les deux tiers des départements, les municipalités se revendiquant du PS représentent moins de 10 % des communes et souvent moins de 5 % ; cf. Henri Rey, Françoise Subileau, *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Presses de Sciences Po, 1991, p. 127-128.

l'importance locale du vote socialiste mesurée au pourcentage réalisé par L. Jospin en 2002.

Graphique 1 : Congrès de Dijon
Étiquette politique des municipalités en fonction de la densité des militants socialistes dans les sections de plus de 20 militants (données portant sur 90 % du PS)¹



Lire ainsi : pour les sections d'au moins 20 militants, parmi les communes qui comptent entre 11 et 15 électeurs Jospin par militant socialiste, 94 sont dirigées par un maire socialiste, 13 par un maire UMP, UDF ou DVD et au moins 8 ont connu une alternance municipale récente.

Les densités moyennes des militants socialistes rapportées au nombre d'électeurs ayant porté leurs suffrages sur Lionel Jospin varient du simple au triple en fonction de l'étiquette politique du maire et de sa durée en poste : de 18 électeurs de L. Jospin pour un militant socialiste dans les communes conduites par un maire appartenant au PS, à 38 électeurs par militant dans les communes UMP ou divers droite, pour atteindre 59 électeurs par militant dans les communes qui sont le plus anciennement ancrées à droite (voir *infra* tableau 2). Les effectifs militants dans les communes dans lesquelles le PS a récemment acquis ou perdu la municipalité se situent logiquement à mi-chemin entre ceux observés respectivement dans les communes socialistes et UMP : à 34,7 électeurs par militant dans 117 communes où le maire PS a été battu lors d'élections municipales depuis 1989 et à 38 dans les villes ayant basculé à gauche. Les communes dont l'électorat s'est révélé – même de peu – majoritairement orienté à droite constituent un environnement peu favorable au développement du militantisme socialiste. Mais curieusement, cet environnement n'apparaît guère meilleur au sein des com-

1. Le nombre total de mairies considérées est 886, dont 483 mairies socialistes, 140 mairies ayant basculé de gauche à droite ou inversement et 263 mairies UMP/UDF/DVD.

munes dont le maire appartient à la gauche non socialiste, PCF, Verts, chevènementistes ou radicaux de gauche : on compte en moyenne 31,7 électeurs de Lionel Jospin par militant socialiste dans les communes où le PS compte des adjoints, mais seulement 56 électeurs par militant dans les communes dirigées depuis au moins trois mandats par un maire de gauche non socialiste – en général, communiste. Il semble donc qu'une municipalité durablement communiste a le même effet déprimant sur la propension à adhérer au PS qu'une municipalité durablement UDF ou UMP, c'est-à-dire que le nombre de militants socialistes dans une commune est une fonction croissante du niveau d'inclusion de la section dans les affaires municipales.

Tableau 2 : Congrès de Dijon
Propension au militantisme socialiste par catégories de communes

Type de communes	Nombre de sections considérées	Nb de militants présents dans le corpus	Estimation de la part représentée dans le parti en %	Proportion des sections en %	Ratio nb d'électeurs Jospin par militant PS	Revenu imposable moyen en 2003 (revenu 2002)	% moyen de votes Jospin	% Motion Hollande	% de oui au référendum interne
Mairies socialistes depuis 1989	129	14 132	16,1	4	23	14 425	20,2	76	63,1
Mairies socialistes	708	20 954	23,9	21,2	18,7	15 040	19,2	60,3	52,2
Mairies PS depuis 1995 ou 2001	93	7 291	8,3	2,8	38,1	15 845	18,7	60,4	61,4
Mairies de gauche non PS	249	4 068	4,6	7,5	31,7	14 430	16,7	54,7	49,4
Mairies de gauche non PS depuis 1989	97	2 840	3,2	2,9	55,8	13 515	17,4	62,5	60,4
Mairies de droite depuis 1995 ou 2001	147	8 811	10	4,4	34,7	14 940	17,2	64	61,1
Mairies de droite	630	9 726	11,1	18,9	38,4	15 550	15,6	54,7	52,7
Mairies de droite depuis 1989	263	8 065	9,2	7,9	59,6	18 400	15,5	50,5	59,3
Mairies sans étiquette connue	1 016	11 673	13,3	30,5	14,8*	15 235	17	54,2	49,7
Total	3 332	87 560	99,7	100	29,1	15 765	17,3	60,8	56,1

* Les mairies sans étiquette connue sont situées essentiellement dans des communes rurales dont la section rassemble l'ensemble des militants d'un canton. Pour cette raison, le nombre des électeurs par militant, calculé à partir des seuls votes du chef-lieu de canton est plus faible que dans les communes urbaines.

Pour montrer que la proximité aux détenteurs des institutions municipales est la principale cause de l'afflux de militants socialistes et pour écarter l'hypothèse d'un lien direct entre propension au militantisme socialiste et composition socioprofessionnelle de la population active, il suffit de comparer les moyennes des répartitions professionnelles dans les villes dirigées par un maire socialiste à celles des villes dirigées par un maire UMP ou classé divers droite. Cette composition apparaît extrêmement proche (voir *infra* tableau 3) puisque, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle considérée, il y a en moyenne moins de 1 % d'écart entre les municipalités socialistes et celles détenues par la droite. C'est seulement lorsqu'on oppose les mairies durablement socialistes aux mairies durablement de droite ou communistes qu'apparaît une

différence significative de composition sociale – les mairies communistes comptant davantage d'habitants appartenant aux catégories populaires (ouvriers et employés), les mairies à droite depuis au moins 1989 davantage de cadres et de professions libérales –, ces propriétés étant observables dans des agglomérations assez grandes pour présenter une spécialisation sociale des communes d'habitation.

Pour confirmer que le degré de proximité à l'institution municipale détermine le niveau du militantisme au sein du parti, il faudrait disposer de l'évolution des effectifs des sections socialistes sur une période comprenant plusieurs élections municipales. En l'absence de telles données longitudinales, nous nous contenterons de suggérer des tendances à partir de quelques chiffres disponibles. Lors du Congrès de Brest en 1997, la fédération de Paris comptait 2 500 votants¹ ; lors du Congrès de Dijon, deux ans après l'élection de Bertrand Delanoë à la mairie, elle comptait 4 350 votants, puis 4 800 lors du Congrès du Mans, avant que la vague d'adhésions « par Internet » ne l'amène à dépasser les 17 000 adhérents. À l'inverse, la fédération du Bas-Rhin, qui comptait plus de mille cartes jusqu'en 2001, voit ses effectifs sensiblement diminuer après la défaite de Catherine Trautmann. La section d'Arras, qui était en 1990 l'une des plus importantes du département avec 1 100 membres, perd les deux tiers de ses cartes (200 votants réels lors des congrès de Dijon et du Mans) après la perte de la ville en 1995. Alors que la municipalité était socialiste, la section de la ville de Roubaix comptait 1 300 adhérents en 1982. La perte de la ville lors des élections municipales de 1983 a entraîné une chute rapide des effectifs, qui ont atteint 95 adhérents² lors du Congrès de Dijon. Les sections de la ville de Marseille représentaient une part importante de l'une des deux principales fédérations du PS avant la défaite en 1995 contre Jean-Claude Gaudin de Robert Vigouroux – écarté du parti, mais héritier des équipes de la municipalité de Gaston Deferre³. La réduction des effectifs consécutive à ces défaites fut ensuite amplifiée par l'action d'une commission nationale chargée de contrôler les effectifs de la fédération des Bouches-du-Rhône après la démission de François Bernardini en 2000⁴. Ces différents exemples convergent pour nous permettre de penser que le succès ou l'échec aux élections locales vont être à l'origine de l'accroissement ou de la dimi-

1. Nous raisonnerons en terme de votants effectifs, plutôt que de cartes. En effet, les principales fédérations par le nombre de leurs votants – le Pas-de-Calais, par exemple – annoncent des nombres d'inscrits encore plus importants : 12 000 cartes pour 7 000 votants au Congrès de Dijon, 12 000 cartes pour 7 800 votants au Congrès du Mans, 8 000 cartes pour 6 000 votants dans la fédération du Nord au Mans. De fait, les fédérations les plus importantes sont celles où l'abstention dans les votes internes est la plus forte.

2. Cf. Rémi Lefebvre, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale. Emprise institutionnelle et forme partisane. Une étude de cas : Roubaix », Colloque « Les tendances récentes de l'étude des partis politiques dans la science politique française : organisation, réseaux, acteurs », 31 janvier et 1 février 2002, p. 20 et suivantes : « [Après la perte de la mairie] les employés municipaux sont partis. Les gens ouvertement nous disaient : ça sert à rien de prendre notre carte si les socialistes ne sont plus à la mairie. [...] Au début des années 1980, il y avait 700, 800 personnes à la fête de la mairie, aujourd'hui 150 », entretien avec un militant socialiste de Roubaix, octobre 2000.

3. Sur la carrière partisane de Robert Vigouroux, cf. Cesare Mattina, *La régulation clientélaire. Relations de clientèle et gouvernement urbain à Naples et à Marseille (1970-1980)*, thèse de science politique sous la direction de Pierre Bréchon, Grenoble, Université Pierre Mendès France, décembre 2003, p. 315-323.

4. Cf. Renaud Dély, « Bataille de cartes au PS provençal. Sur fond de purge des fichiers d'adhérents, Michel Vauzelle quitte la co-présidence de la fédération des Bouches-du-Rhône », *Libération*, 13 mai 2000.

nution des effectifs militants enregistrés. Même au sein des municipalités socialistes les plus stables, les fluctuations rapides du nombre des inscrits entre les années au cours desquelles un congrès est prévu et celles durant lesquelles les militants ne seront pas appelés à voter constituent un indice supplémentaire du rôle déterminant du travail politique des maires dans la constitution des sections, leur mobilisation électorale et la mise en conformité de leur vote¹.

Tableau 3 : Part des catégories socioprofessionnelles de l'Insee dans les communes en fonction de l'étiquette politique de la municipalité (mairies de 2 000 à 250 000 habitants)

Type de communes	Nombre des communes considérées	Agriculteurs (%)	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (%)	Cadres professions libérales et intellectuelles (%)	Professions intermédiaires (%)	Employés (%)	Ouvriers (%)	Ouvriers + Employés (%)	Revenu imposable moyen en 2002
Mairies socialistes depuis 1989	91	0,1	4,7	13,8	25,7	32,4	23,2	55,5	14 380
Mairies socialistes	541	0,9	6	11,1	24,1	30,6	27,2	57,9	15 120
Mairies PS depuis 1995 ou 2001	43	0,2	5,3	15,3	25,7	31,7	21,8	53,5	15 605
Mairies de gauche non PS	215	1,1	6,3	9,5	22,9	30,2	30,1	60,2	14 485
Mairies de gauche non PS stables	96	0,1	4,7	10,6	22,9	34,2	27,5	61,7	13 515
Mairies de droite depuis 1995 ou 2001	113	0,4	5,7	13,8	25	31,7	23,4	55,1	14 955
Mairies de droite	561	0,9	6,6	11,8	23,6	30,8	26,7	57,5	15 580
Mairies de droite depuis 1989	227	0,2	6,1	20,6	25,4	29,4	18,2	47,6	19 010
Mairies sans étiquette connue	380	2,2	8,1	10,4	22,8	29	27,6	56,5	15 740
Total/moyenne	2 267	0,6	5,9	14	24,4	31	24	55	15 835

La chronologie de la fluctuation des effectifs militants conduit à remettre en cause la relation de causalité habituellement admise entre le niveau de l'engagement militant

1. Dans les sections comportant plus de 100 militants, le taux de variation entre les inscrits du Congrès de Dijon en avril 2003 et ceux du référendum de décembre 2004 dépasse 25 %, c'est-à-dire que ces sections voient leurs effectifs entre les deux votes s'accroître ou le plus souvent baisser de plus du quart. Cf. Alain Bergounioux, Gérard Grunberg, *Le long remords du pouvoir. Le Parti socialiste français 1905-1992*, Paris, Fayard, 1992, p. 361-362 : « [En 1988-1989, avant le congrès de Rennes] dans une période marquée par une forte compétition interne pour la conquête de la direction du parti, chaque courant s'efforce de 'faire des cartes' pour pousser son avantage. [...] Mais le caractère en partie artificiel de ces progrès apparaît dès l'année suivante. [...] Si la période d'avant le congrès de Rennes a été marquée par une inflation des cartes, l'après-Rennes, caractérisé par une dégradation de l'image du parti, et par des règles comptables plus strictes... a provoqué une déflation notable des effectifs ».

local et la possibilité de succès électoraux. Le nombre des militants et leur niveau d'engagement dans la campagne sont réputés constituer des éléments essentiels du travail politique permettant aux candidats de remporter les élections¹. L'ampleur des adhésions précéderait donc et autoriserait les succès électoraux. L'analyse des zones de forte densité partisane comme celle de la chronologie des adhésions et des départs consécutifs aux élections nous contraint à une autre conclusion : ce ne sont pas les adhérents socialistes qui, par leur nombre ou leur investissement dans les campagnes, permettent la victoire électorale, c'est au contraire la possession de l'institution municipale qui précède et autorise localement un accroissement du nombre des militants enregistrés. Le contrôle de l'institution induit l'investissement militant et rend possible l'accroissement des effectifs selon une logique de production notabiliaire du militantisme.

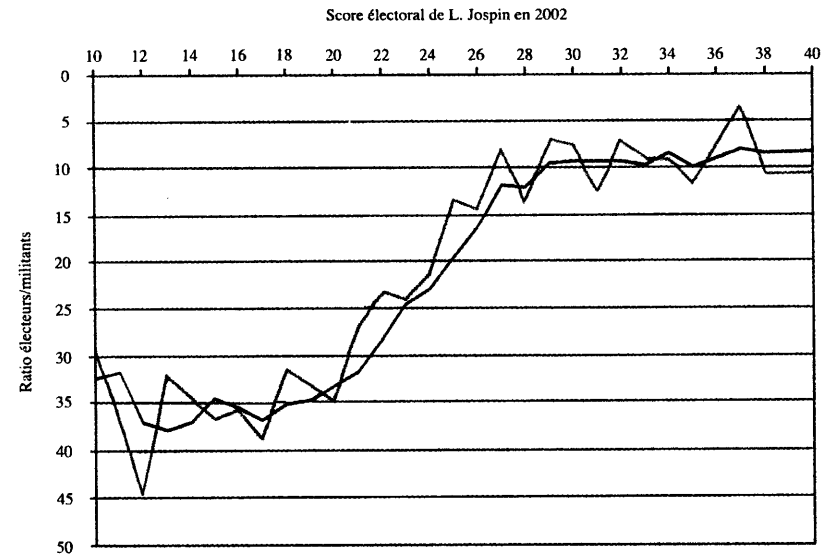
PRODUCTION INSTITUTIONNELLE DES PROPENSIONS AU MILITANTISME

La propension au militantisme varie donc fortement en fonction de la proximité à l'institution municipale, alors que les facteurs liés à la composition socioprofessionnelle ne permettent pas d'expliquer cette variation. Cependant, si aucun rapport proportionnel constant entre le nombre des électeurs favorables à Lionel Jospin en 2002 et les militants socialistes ne peut être observé, ceux-ci sont néanmoins plus nombreux dans les communes qui votent plus que la moyenne en faveur de L. Jospin. Dans les communes où le score électoral réalisé par le candidat socialiste est situé entre 10 et 19 % des suffrages, le nombre des militants s'accroît proportionnellement au nombre des électeurs pour un *ratio* constant d'environ 36 électeurs par militant². En revanche, dans les communes où le score réalisé par Lionel Jospin dépasse les 19 %, le nombre des militants s'accroît plus que proportionnellement à celui des électeurs et le *ratio* des électeurs par militant s'abaisse. Ainsi, lorsque les suffrages se portant sur L. Jospin approchent 26 %, la densité militante atteint 15 électeurs socialistes par adhérent, deux fois plus que dans les communes ne votant qu'à 19 % pour le candidat socialiste. Tout se passe comme si la propension moyenne à militer des habitants d'une commune s'élevait lorsque augmentait le pourcentage moyen des suffrages favorables au candidat socialiste (voir *infra* graphique 2).

1. Pour une analyse du travail politique d'un maire sortant pour assurer sa réélection, cf. Antoine Vion, « Retour sur le terrain. La préparation des élections municipales de 1995 par l'équipe d'Edmond Hervé, maire de Rennes », *Sociétés contemporaines*, 24, 1995, p. 95-122.

2. Ce *ratio* est évidemment spécifique à l'élection présidentielle de 2002, puisque les candidats du Parti socialiste ont pu réaliser de meilleurs scores dès les élections régionales de 2004, alors que le nombre des adhérents restait à peu près constant. À Reims, ce *ratio* passe, entre les élections de 2002 et de 2004, de 105 à 147 électeurs par militant, tandis qu'à Béthune, il passe de 8 à 13 ; cf. tableau 1.

Graphique 2 : Propension à créer des militants selon le score électoral de L. Jospin en 2002 (section d'au moins 10 militants)



Lire ainsi : dans les communes où L. Jospin a réalisé en 2002 un score de 19 %, il y avait en moyenne 35 électeurs ayant voté pour L. Jospin par militant socialiste ; là où son score était de 22 %, la commune comprenait en moyenne 25 électeurs par militant (courbe régulière : moyenne mobile) ; N = 2400.

Les pourcentages réalisés par L. Jospin lors de l'élection présidentielle de 2002, bien qu'étant sensiblement plus faibles que ceux réalisés ordinairement par le PS, peuvent être constitués en indicateur approximatif des chances des candidats socialistes de l'emporter localement. Notre interprétation est la suivante : lorsque L. Jospin réalise dans une commune entre 12 et 19 % des suffrages en 2002, les chances pour que les candidats investis par le PS aient été en mesure de l'emporter au second tour des municipales de 2001 sont limitées. Peu de ces communes seront pourvues d'un maire socialiste et par conséquent leur *ratio* moyen d'électeurs par militant bénéficiera rarement des logiques de production notabiliaire du militantisme susceptibles d'augmenter celui-ci. Par ailleurs, des scores durablement faibles au sein d'une commune ou d'un canton n'encouragent pas le parti à mener un travail politique continu de placement et de construction de candidatures plausibles¹.

À partir de 18-19 % des voix en faveur de L. Jospin dans la commune, s'améliorent les chances objectives pour qu'un candidat socialiste ait pu en 2001 être en mesure de conquérir la mairie, au moins à la faveur d'un rejet de l'équipe municipale en place. Cela a une traduction statistique : puisqu'à partir de ce niveau de suffrages, les maires socialistes sont proportionnellement plus nombreux, augmente également dans l'échantillon la fréquence d'apparition de sites dans lesquels jouent les processus de renforcement institutionnels des incitations à l'adhésion. Cette tendance se

1. Cf. Marc Abélès, *Jours tranquilles en 1989*, Paris, Odile Jacob, 1989.

renforce au fur et à mesure qu'augmentent les suffrages susceptibles de se porter de façon habituelle sur le Parti socialiste. Au-delà de 22 à 24 % des voix en faveur de L. Jospin, la proportion des mairies socialistes s'accroît fortement. Cette interprétation permet de rendre compte de deux propriétés du graphique : d'une part, la stabilité relative du *ratio* électeurs par militant pour un niveau de suffrages compris entre 12 et 19 % ; lorsque les municipalités ne sont pas socialistes, l'adhésion au parti obéit à un régime spécifique de basse intensité dans lequel la proportion entre les électeurs et les militants enregistrés est constante – conforme en cela à un modèle où les adhérents représenteraient la frange des électeurs les plus convaincus ; d'autre part, le fait qu'au-delà de 19 % des suffrages, l'accroissement de la proportion relative des mairies socialistes fait entrer les effectifs militants dans un autre régime d'adhésion, celui où le niveau d'encartement est institutionnellement produit.

Cette interprétation permet de relier la densité militante constatée aux effets électoraux de la répartition inégale des catégories socioprofessionnelles dans la population active de chaque commune. Nous avons souligné précédemment que les mairies les plus stables à droite étaient celles qui comportaient dans la population active la proportion d'ouvriers la plus faible et la proportion de cadres et de professions intellectuelles la plus forte. Alors que le vote en faveur de L. Jospin dans les communes comptant 20 % de cadres dans leur population active était de 17,7, il n'était que de 16,2 dans les communes comportant plus de 25 % de cadres et de 15,2 dans celles qui en comptaient plus de 30 %¹. La répartition des militants suit une relation inverse : il y avait 25 électeurs de L. Jospin par militant socialiste enregistré dans les communes qui comptaient entre 5 et 10 % de cadres et professions intellectuelles, 32 dans celles qui en comptaient entre 15 et 20 %, et 72 dans celles qui en comptaient plus de 30 % (voir tableau 4). Cependant, cette tendance ne suffit pas à relier proportionnellement le nombre de militants à la composition socioprofessionnelle de la population active dans chaque commune : en effet le coefficient de Pearsons associant le *ratio* des électeurs par militant à la part des cadres et des professions intellectuelles dans la population active se révèle inférieur à 0,2 tandis que celui qui associe le même *ratio* à la proportion des catégories populaires (ouvriers et employés) est inférieur à 0,1.

1. Cf. pour des données récentes sur les caractéristiques socioprofessionnelles des militants socialistes, Françoise Subileau, Colette Ysmal, Henri Rey, « Le Parti socialiste en 1998 », *Cahier du Cevipof*, 23, 1999 ; Daniel Boy, François Platone, Henry Rey, Françoise Subileau, Colette Ysmal, *C'était la gauche plurielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 15-42.

Tableau 4 : Proportion de votes pour L. Jospin et *ratio* du nombre d'électeurs par militant en fonction des caractéristiques socioprofessionnelles des communes

Type de communes	Nb de communes considérées	Nb d'habitants dans les communes concernées (en millions)	Répartition politique des communes	% votes Jospin	Ratio électeurs/militant	Revenu imposable moyen (revenus 2002)	Nb de militants dans le corpus
Ouvriers > 40 %	246	1,95	73 Ps 24 Pc 66 dr	18,2	25,1	11 960	5 850
Ouvriers > 40 % Pas-de-Calais	48	280 000	25 Ps 7 Pc 4 dr	20,3	16,6	11 680	1 640
Ouvriers > 40 % Nord	42	530 000	11 Ps 12 Pc 8 dr	19	39,3	11 120	1 015
Ouvriers > 45 %	63	440 000	24 Ps 7 Pc 15 dr	18	24,8	12 750	1 260
Cadres < 5 %	364	1,5	94 Ps 39 Pc 56 dr	18,7	18,3	11 800	6 930
Cadres entre 5 et 10 %	1 258	9,5	367 Ps 91 Pc 356 dr	17,6	24,7	13 390	28 745
Cadres entre 11 et 15 %	643	10,4	205 Ps 27 Pc 250 dr	16,9	33,3	14 915	21 800
Cadres entre 15 et 20 %	269	5,1	76 Ps 9 Pc 113 dr	17	32,5	17 200	10 800
Cadres entre 20 et 25 %	117	3,7	29 Ps 2 Pc 57 dr	17,7	33,4	17 290	7 750
Cadres entre 20 et 25 % sans Montpellier *	116	3,5	28 Ps 2 Pc 57 dr	17,6	38,9	17 600	6 200
Cadres entre 25 et 30 %	58	830 000	13 Ps 1 Pc 32 dr	16,2	47,3	23 500	1 280
Cadres > 30 %	56	1,4	3 Ps 47 dr	15,2	72	29 500	1 260
Employés > 35 %	249	4,8	70 Ps 39 Pc 95 dr	17,4	34,1	13 900	9 005
Ouvriers > 30 % et employés > 30 %	295	3,4	105 Ps 50 Pc 85 dr	18,5	26,1	12 500	9 345

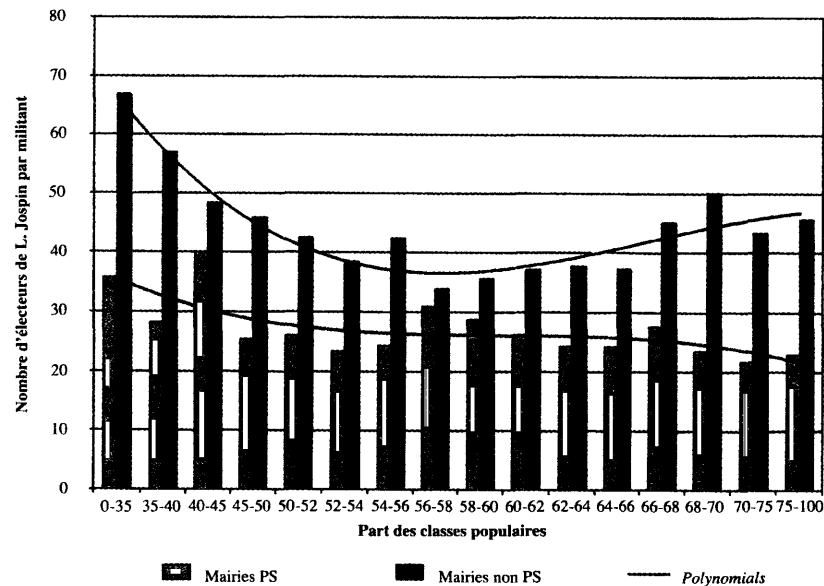
* Le nombre des militants socialistes est si important à Montpellier que l'inclusion de la ville dans la catégorie des communes où la part des cadres et professions intellectuelles dans la population active est comprise entre 20 et 25 % a pour effet d'y abaisser de 14 % le *ratio* du nombre des électeurs de L. Jospin par militant socialiste. Nous avons donc calculé les moyennes avec et sans la commune de Montpellier.

Au sein des communes non socialistes, une faible proportion d'actifs appartenant aux catégories populaires (moins de 50 % d'ouvriers et d'employés) n'est pas favorable à l'adhésion au PS – la concurrence électorale des partis de droite est dans ce cas maximum – mais une trop forte proportion (plus de 66 %) ne l'est pas davantage (voir graphique 3), car la concurrence provient alors du PC, en terme de suffrage mais également de probabilité pour les communistes d'obtenir d'y conduire les listes d'union. Les sections socialistes sont donc davantage investies dans les communes où la composition sociale de la population active accroît les chances objectives du PS de s'imposer lors des élections municipales¹. Au contraire, dans les communes déjà socialistes, non seulement le niveau d'adhésion est plus élevé, quelles que soient les spécificités de la répartition socioprofessionnelle, mais celles-ci n'entraînent qu'une faible variabilité de la densité militante moyenne. Une plus grande présence des catégories populaires dans les communes socialistes se traduit même, à l'inverse de ce qui

1. Sur l'évolution des caractéristiques socioprofessionnelles des électeurs du PS, cf. Henry Rey, *La gauche et les classes populaires*, Paris, La Découverte, 2004. L'auteur souligne que la part des catégories populaires parmi les électeurs du PS décroît continuellement depuis 1981 et 1988 jusqu'à l'élection présidentielle de 2002.

est observé dans les municipalités non socialistes, par une plus forte propension à l'adhésion. La composition sociale de la commune ne représente donc pas une contrainte homogène s'exerçant sur l'enregistrement militant socialiste : ses effets seront différents selon l'orientation partisane de la municipalité.

Graphique 3 : Ratio électeurs/militants selon la part des classes populaires (ouvriers et employés) dans les communes socialistes et non socialistes



Lire ainsi : pour les mairies au sein desquelles les ouvriers et les employés représentent de 35 à 40 % de la population active, on rencontre en moyenne 57 électeurs de L. Jospin par militant socialiste lorsque le maire n'appartient pas au PS contre 28 lorsqu'il est socialiste.

Si une plus forte proportion des mairies socialistes n'est pas située dans des villes dotées d'une composition socioprofessionnelle plus spécifique, par exemple avec un spectre socioprofessionnel davantage décalé vers les employés et les ouvriers, c'est sans doute parce que l'offre politique du PS est moins qu'auparavant présentée comme prioritairement destinée aux catégories populaires ou salariées, mais également parce que, dans beaucoup de villes où la proportion de professions intellectuelles est élevée, le PS revêt une fonction institutionnelle particulière, celle de parti d'alternance et de rejet des municipalités sortantes. Pour cette raison, des villes résidentielles peuvent se voir occasionnellement pourvues d'un maire socialiste et inversement, dotées d'une municipalité UMP des villes dont on pourrait attendre un vote socialiste régulier.

Une relation entre la répartition socioprofessionnelle des électeurs et le nombre des militants présents dans la section peut donc bien être observée. Cependant, cette relation n'est pas directe comme elle le serait si les sections les plus denses se trou-

vaient systématiquement situées dans les villes majoritairement habitées par les catégories sociales ayant le plus de chances de voter socialiste. Au contraire, le lien entre densité militante et composition socioprofessionnelle est médiatisé par un facteur institutionnel : la possession de la mairie par le PS. Les militants sont plus nombreux dans les municipalités socialistes même lorsqu'elles sont situées dans des communes où la proportion relative des cadres et des professions libérales est importante.

LES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES DE L'ENREGISTREMENT MILITANT

Il est probable que plusieurs processus, non exclusifs les uns des autres, concourent pour favoriser l'accroissement des effectifs militants au sein des communes dont le maire appartient au Parti socialiste. Le militantisme majoritaire, dans lequel l'équipe municipale est constituée des principales personnalités locales du parti et où même les militants non élus peuvent avoir le sentiment d'être associés aux choix de politique effectués, se révèle probablement plus attractif que le militantisme d'opposition. Le contrôle de la municipalité permet d'abaisser les coûts du militantisme – mise à disposition plus aisée de salles communales, organisation d'activités militantes susceptibles de bénéficier de la logistique des services communaux, participation du cabinet du maire à l'animation de la section.

Mais l'adhésion partisane peut aussi représenter un moyen de se rapprocher d'une administration municipale perçue comme souveraine dans l'attribution de certains avantages (emploi, promotion, permis de construire, logement HLM, marchés, contrats, aide sociale, etc.), même en dehors de tout effort spécifique du maire pour conditionner ses interventions. Cette anticipation de la capacité des mairies à accorder un accès personnalisé aux ressources communales est souvent confortée en début de mandat par le remplacement, au sein de l'administration locale, des personnels les plus liés à l'ancienne équipe municipale par un personnel politiquement compatible, fréquemment issu d'administrations territoriales où l'alternance s'est effectuée en sens inverse¹. Par la suite, les politiques municipales ont pour effet de rediriger les subventions municipales vers les soutiens de la nouvelle équipe municipale au détriment de ceux de ses adversaires, pour engendrer des structures collectives – associations de loisirs, clubs sportifs, institutions socioculturelles, sociétés d'économie mixte – dont les participants, salariés ou non, peuvent considérer que leur position serait fragilisée par une éventuelle alternance locale. L'accroissement au cours du mandat du nombre des salariés dont l'activité dépend de l'intervention municipale contribue à entretenir un faisceau convergent de discours publics favorables à l'équipe en place. Le travail de communication municipal, en associant systématiquement la personne du maire à l'ensemble des réalisations économiques, culturelles ou sportives présentées comme

1. Cf. Virginie Anquetin, « Du parti au cabinet du maire. La difficile conversion des ressources militantes dans le travail de collaborateur », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2005, p. 218-238. Cf. Patrick Le Lidec, « Choix des modes de gestion des services publics et politiques de recrutement des communes : quelle place pour la variable partisane ? », colloque « Les idéologies des politiques territoriales », Rennes, 2004 ; et Olivier Roubieu, « Des "managers" très politiques. Les secrétaires généraux des villes », dans Vincent Dubois, Delphine Dulong (dir.), *La question technocratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 217-231.

autant d'initiatives personnelles, renforce la perception que le maintien des activités municipales nécessite la permanence du personnel politique¹. La stabilité des équipes municipales qui contraste avec les alternances nationales fréquentes est en partie la conséquence de la capacité des dirigeants des collectivités territoriales à personnaliser les relations entre le maire et les acteurs subventionnés².

Ces phénomènes induits par l'activité routinière de l'administration municipale peuvent être encore amplifiés par des pratiques clientélares explicites associant la délivrance des biens contrôlés par la municipalité à un vote ultérieur ou à une adhésion au parti³. Les densités d'adhérents socialistes les plus fortes, inférieures à six ou dix électeurs par militant en 2002, soit de trois à huit fois la densité moyenne, nécessitent pour être atteintes un travail politique délibéré d'organisation de l'adhésion au parti⁴. Il n'est alors pas étonnant que les mairies les plus stables, les plus durablement contrôlées par des maires socialistes, celles dont chaque mandat supplémentaire étend la clientèle, soient également les mairies qui permettent le niveau d'enregistrement militant le plus élevé.

L'ensemble de ces logiques de contrôle, stratégiques ou non, clientélares ou spontanées, ont pour origine la capacité reconnue aux titulaires des positions institutionnelles d'exercer un pouvoir partiellement souverain d'orientation des flux distributifs et de choix des bénéficiaires des politiques municipales menées. C'est donc les propriétés mêmes de l'institution mayorale – à la fois la possibilité légale de définir des politiques, mais également d'y faire exception – qui gauchissent l'espace partisan et donnent à ses titulaires un poids déterminant dans une organisation politique, pourtant explicitement conçue pour assujettir les institutions à ses propres objectifs. Au-delà d'une loi d'airain des oligarchies qui ferait émerger les mieux dotés des porteparole, ou d'une sélection sociale des candidats en fonction de leur notabilité⁵, le seul fait d'occuper une position institutionnelle municipale, par le pouvoir qu'implique cette possession, tend à susciter des adhésions et à exercer un effet de discipline sur la section.

1. Christian Le Bart, *La rhétorique du maire-entrepreneur*, Bordeaux, Pédone, 1992.

2. Pour une analyse détaillée de l'organisation du système clientélaire dans une municipalité bien établie, cf. Cesare Mattina, « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, 17 (67), 2004, p. 129-155 ; et *La régulation clientélaire...*, cité, en particulier « Emplois et logements : les pouvoirs discrétionnaires de redistribution de la mairie marseillaise », p. 380-392, et p. 151-173 sur « l'adhésion clientélaire » au sein des sections du PS marseillais.

3. Cf. Pierre Tafani, *Les clientèles politiques en France*, Monaco, Édition du Rocher, 2003, p. 71-145 sur la municipalité de Lille.

4. C'est dans cette perspective que doit être lu l'effort des élus socialistes du Pas-de-Calais pour voir confier la gestion du patrimoine immobilier des Charbonnages de France à une institution dont ils auraient le contrôle durable – ces 60 000 logements constituant évidemment un réservoir supplémentaire et nouveau pour mener un travail politique de fidélisation des électeurs. Cf. Fabien Desage, « Le leadership politique local face à la multipolarité : entre prophétie et prophylaxie. La gestion du logement minier dans le Pas-de-Calais : une ressource politique "décisive" ? (1970-1996) », dans Andy Smith, Claude Sorbets (dir.), *Le leadership politique et le territoire : les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 107-123 ; et Béatrice Giblin, « Le contrôle du logement minier : un enjeu géopolitique », dans Béatrice Giblin (dir.), *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 2005, p. 78-85.

5. Cf. le classique Roberto Michels, *Les partis politiques*, Paris, Champs Flammarion, 1971 (1^{re} éd. : 1914), p. 279 et suivantes.

CONTRÔLE DES VOTES ET DOMESTICATION DU MILITANTISME

Si la conquête des institutions municipales permet l'accroissement des effectifs socialistes locaux, alors l'influence du maire doit également être perceptible dans l'orientation des votes internes lors des congrès. Il doit être possible de mesurer si les sections installées dans des municipalités socialistes votent de façon plus disciplinée et homogène. Lors du Congrès de Dijon, non seulement la majorité des sections de plus de 30 militants se situait dans des municipalités socialistes, mais près des deux tiers des sections votant à plus de 70 % pour l'une des motions présentées y étaient également localisés (voir tableau 5). Sur la base de notre corpus, il est possible d'estimer au quart du parti les militants appartenant à une section située dans une commune dont le maire est socialiste et qui vote à plus de 70 % en faveur de la même motion. Le caractère plus discipliné des sections comprenant un maire socialiste apparaît clairement. La présence d'une municipalité socialiste a donc pour effet d'accroître l'homogénéité des votes dans les sections de son ressort, vraisemblablement en conformité avec les orientations du maire. Son emprise sur les militants est un effet du « charisme de position » induit par l'autorité notabiliaire qui rend le maire plus convaincant jusque dans le choix d'une motion, mais aussi une conséquence de la capacité des équipes mayorales à tamiser les sections en écartant les adhésions qui n'apparaîtraient pas conformes à leurs orientations¹ et en rétrécissant les perspectives politiques des militants des courants minoritaires, qui sont alors amenés à investir une autre section ou une autre marque partisane². La pression sélective que l'institution municipale est à même d'exercer sur les adhérents des sections rend très décourageant le militantisme minoritaire et accroît sensiblement le niveau de discipline électorale mesuré lors des votes internes.

1. Sur les pratiques de tri de leurs adhérents par les organisations militantes, cf. dans le cas des organisations humanitaires, Pascal Dauvin, Johanna Siméant, *Le travail humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 90-95 ; et pour les organisations environnementalistes, cf. Frédéric Sawicki, « La fabrication des adhérents. Quelques pistes de réflexion à partir d'une association de défense de l'environnement », *Actes du colloque « Actions associatives, solidarités et territoires »*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 191-197.

2. Pour une description des pratiques de contrôle des sections socialistes et communistes par les institutions municipales, cf. Stéphane Dion, *La politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986, p. 45-94. L'auteur montre en particulier comment un maire dont la position est contestée par des adjoints issus d'autres courants socialistes – c'est-à-dire s'appuyant sur des ressources à la fois institutionnelles et partisans – parvient à marginaliser ses concurrents en utilisant les possibilités offertes par l'institution municipale.

Tableau 5 : Congrès de Dijon

Nombre de sections de plus de 30 militants en fonction de l'orientation de l'équipe municipale et du pourcentage de voix réalisé par la motion principale

La plus forte motion dispose de	Plus de 90 % des voix	De 81 à 90 %	De 71 à 80 %	De 61 à 70 %	De 51 à 60 %	Moins de 50 %	Total des sections de plus de 30 militants (dont sections votant à plus de 70 % pour une même motion)	Estimation pour	Estimation
								l'ensemble des sections à nombre de militants votant à + de 70 % pour une des motions	en % du parti du nombre de militants votant à + de 70 % pour une des motions
Orientation politique de la mairie							(dont militants des sections présentes dans le corpus)		
Mairies socialistes	67	100	80	68	50	48	413 (247)	24 175 (20 855)	25,3
Mairies de gauche non socialistes	7	6	16	9	9	6	53 (29)	1 770 (1 525)	1,8
Mairies de droite	27	31	47	48	52	37	242 (105)	8 730 (7 530)	9,1
Sans étiquette	8	7	4	3	2	5	29 (19)	840 (725)	0,9
Total	109	144	147	128	113	96	737 (400)	35 510 (30 630)	37,1

Lire ainsi : parmi les sections comprenant plus de 30 suffrages exprimés dont nous avons retrouvé les résultats qui votent à plus de 90 % des militants pour la même motion, 67 sont situées dans une municipalité socialiste, contre 27 dans une municipalité UMP, UDF ou divers droite. On peut alors estimer à 35 500 (sur 95 600) le nombre total des militants inscrits dans des sections de plus de 30 adhérents votant à plus de 70 % pour une même motion, dont 30 600 sont enregistrés dans notre *corpus* de sections.

La répartition par motion des votes des sections les plus homogènes montre que la faiblesse des courants minoritaires provient en particulier du nombre limité de grandes sections où ils disposent d'une majorité significative. Lors du Congrès de Dijon, les sections situées dans des municipalités socialistes dans lesquelles une motion est hégémonique ¹ votent en effet à plus de 90 % en faveur du courant majo-

1. Nous considérerons comme « unanimes » ou « homogènes » les sections d'au moins 50 membres votant à plus de 75 % pour la même motion, ainsi que les sections d'au moins 40 militants votant à plus de 85 %. Des votes convergents dans une section aux effectifs limités ne peuvent pas être interprétés à coup sûr comme un signe de mise en conformité des suffrages. À l'inverse, plus les militants sont nombreux dans une section, plus un vote atteignant 75 % des suffrages pour une même motion nécessitera un travail spécifique d'homogénéisation de l'orientation des votes. Ce seuil est évidemment arbitraire et il serait possible de considérer qu'il doit varier en fonction du pourcentage de votes recueillis nationalement par la principale motion. Cependant, les seuils de 75 % et 85 % de voix ont été conservés, car le travail de production d'un vote conforme, s'il a lieu, ne mesure pas ses effets et conduit à un pourcentage final élevé pour la motion principale. Pourtant, certains exemples semblent montrer que le résultat final de certaines sections absolument maîtrisées peut être finement ajusté aux intérêts complexes de leurs dirigeants. Citons, lors du vote interne sur le référendum en décembre 2005, la section de Liévin, dont Jean-Pierre Kucheida et Daniel Percheron sont les animateurs, qui a voté « non » à 54 %, suffisamment pour correspondre à la position « officielle » de D. Percheron, critique du traité constitutionnel européen, mais insuffisamment pour mettre en danger la victoire finale du « oui » dans le Pas-de-Calais et dans le Parti, conformément à la position « officieuse » hollan-

diste de F. Hollande (voir tableau 6). La motion A obtient en moyenne 86 % des voix de ces sections, soit 12 600 suffrages et 13,2 % de l'ensemble du parti. Dans les municipalités non socialistes, le courant de F. Hollande contrôle également 72 % des sections importantes, souvent situées dans d'anciennes municipalités socialistes ou dans des communes susceptibles d'être conquises par le parti ¹. Au total, lors du Congrès de Dijon, sur les 224 sections homogènes présentes dans notre échantillon – sur un total qu'il est possible d'estimer à 260 pour l'ensemble du parti –, 82 % sont acquises au courant majoritaire de F. Hollande. Le nombre des suffrages dont on peut penser qu'ils ont fait l'objet d'un travail de mise en conformité atteint dans notre échantillon 22 800 militants – soit 24 % du parti (27 % en y incluant les votants minoritaires) –, dont 87 % se sont portés sur le courant majoritaire (voir tableau 6). Lors du Congrès du Mans, la motion de F. Hollande obtient à nouveau plus de 80 % des voix dans les sections à motion hégémonique situées dans une commune socialiste (voir tableau 7) ; sur les 102 000 votants, on peut estimer à 26 000 le nombre des militants appartenant à des sections unanimes et à 22 800 le nombre des militants qui y votent conformément à la motion localement majoritaire, soit environ 22 % du parti, dont les trois quarts en faveur de la motion de F. Hollande ².

diste de D. Percheron. L'analyse des résultats successifs de la section d'Allauch dans les Bouches-du-Rhône montrerait des logiques de vote de ce type au cours desquelles les adhérents de la section semblent être encouragés à répartir leurs suffrages. Dans ce cas, un vote « indécis » de la section manifeste non pas une absence, mais au contraire un surcroît de contrôle. Sur D. Percheron, cf. Frédéric Sawicki, « Du parti à l'assemblée régionale. Itinéraire d'un professionnel de l'intermédiation », dans Olivier Nay, Andy Smith (dir.), *Le gouvernement du compromis*, Paris, Economica, 2002, p. 23-45.

1. En fixant le seuil de 75 % des suffrages en faveur d'une même motion dans les sections d'au moins 50 votants, on sélectionne un ensemble de sections au sein desquelles la première motion obtient en réalité une moyenne de 85 % des voix. Mais dans bien des sections, pour parvenir à un vote d'au moins 50 % en faveur d'une même motion, il est nécessaire que le maire intervienne pour donner ses préférences. En fixant par exemple le seuil du « contrôle » d'une section à 70 % des suffrages en faveur d'une même motion, on atteint le chiffre de 37 % du parti qui vote de façon « disciplinée ».

2. Chaque motion est en mesure de bénéficier des suffrages de quelques sections unanimes. Cependant, affirmer que toutes les motions y font également appel revient à renoncer à s'interroger sur les processus de convergence des votes en faveur des directions fédérales et nationales ; cf. Renaud Dely, « Ils agissent tous de même dans leurs fiefs ». Gérard Grunberg, politologue, s'inquiète des pratiques d'un PS « sclérosé », *Libération*, 12 novembre 2005.

Tableau 6 : Congrès de Dijon
Répartition par courant des sections comportant une motion hégémonique

3 078 sections présentes dans le corpus dont les résultats sont connus pour le Congrès de Dijon (dont 486 ayant au moins 40 militants, dont 289 dans des municipalités socialistes)	Nombre des sections votant à plus de 75 % pour une même motion	Nombre de militants tous courants confondus dans les sections à motion hégémonique	Nombre de militants contrôlés par chaque motion dans les sections où elle est hégémonique	Sections contrôlées en moyenne à (en %)	Estimation du nombre de militants effectivement contrôlés par la motion sur l'ensemble du parti *	Soit estimation du % contrôlé total dans le Parti
	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)
Motion F. Hollande	183 130	19 470 14 635	16 980 12 690	87,2 86,7	19 840 14 830	20,8 15,5
Motion V. Peillon	14 6	1 015 405	860 340	84,5 83,7	1 020 405	1,1 0,4
Motion A. Montebourg	8	535	450	84,1	485	0,5
Motion M. Dolez	5	320	265	83,1	285	0,3
Motion H. Emmanuelli	19 9	1 510 835	1 330 750	87,9 89,7	1 480 835	1,5 0,9
Total	224 150	22 530 16 190	19 610 14 040	87 86,7	22 820 16 350	23,9 17,1

* Cette estimation est fondée sur la proportion de suffrages que, dans notre échantillon, chaque motion a obtenus au sein de sections unanimes (contrôlées ou non par cette motion) : pour la motion de F. Hollande : 34,4 %, pour la motion de V. Peillon et A. Montebourg : 14,4 %, pour la motion de M. Dolez : 20,7 %, pour la motion de H. Emmanuelli et J.-L. Mélenchon : 18 %. Cette proportion sera supposée la même au sein des fédérations dont les résultats manquent.

Lire ainsi : dans le corpus constitué réunissant 3 078 sections, 183 sections (dont 130 situées dans des villes socialistes) votent à plus de 75 % pour la motion A, réunissant 19 470 militants (14 635 dans des communes socialistes) dont 87,2 % votent pour la motion majoritaire (16 980 militants). À partir de ce chiffre, on peut estimer à 20,8 % du parti les militants contrôlés par la motion de F. Hollande.

Le Congrès du Mans a été marqué par les polémiques entre les porte-parole des principaux courants, dont certains contestaient les pratiques électorales de quelques fédérations¹. Ces polémiques ont effectivement abouti à une sorte « d'accord de correction » conduisant à la réévaluation des suffrages du courant animé par Jean-Luc Mélenchon et Laurent Fabius. Puisqu'au Congrès de Dijon comme à celui du Mans, la motion conduite par F. Hollande était de loin la plus fréquente au sein des sections « unanimes », le phénomène pourrait avoir été en mesure de modifier les équilibres internes du parti. Il est alors intéressant de recalculer les répartitions des voix entre les motions après avoir retranché les suffrages issus des sections ayant fait l'objet d'un travail d'homogénéisation de leurs votes. Nous avons cherché pour les deux congrès à estimer l'importance des phénomènes de contrôle des votes par des personnalités locales. En retirant des chiffres officiels par courant les suffrages des sections homogènes connues et avec une estimation raisonnée du niveau de ces suffrages dans les sections dont les chiffres manquent, il est possible de produire une version corrigée

1. Sur ces polémiques, cf. *Le Nouvel Observateur*, « Un vote sous influence ? Vrai », 17 novembre 2005 ; Didier Hassoux, Paul Quino, « Les fabiusiens refont les comptes », *Libération*, 11 novembre 2005 ; Isabelle Mandraud, « PS, Laurent Fabius juge qu'il est toujours dans la course. Après le vote des militants, les résultats, rectifiés, donnent environ 21 % aux fabiusiens », *Le Monde*, 12 novembre 2005.

vraisemblable des chiffres officiels, tenant compte des seuls suffrages ne subissant pas l'influence institutionnelle la plus visible des élus. Avec cette méthode d'estimation des votes, le score réalisé par la motion de F. Hollande majoritaire au Congrès de Dijon régresse de 61 à 55 %. L'attribution des positions de direction n'est pas inversée, même si on peut penser qu'une majorité plus faible est moins facile à diriger et facilite des anticipations de jeu ou d'alliances nouvelles. Lors du Congrès du Mans, le pourcentage réalisé par la motion de François Hollande, une fois corrigé, décroît de 53,4 % des suffrages à 48,9 %, tandis que les scores des courants minoritaires passent de 45 % à 49,1. Il est manifeste que les processus de convergence, au bénéfice de la même motion, des effets du travail de mise en conformité des votes dans certaines sections ne sont pas sans conséquences sur la distribution du pouvoir au sein du Parti socialiste.

Tableau 7 : Congrès du Mans
Répartition totale par courant des sections comportant une motion hégémonique

2 563 sections présentes dans le corpus dont les résultats sont connus pour le congrès du Mans (dont 440 ayant au moins 40 militants)	Nombre des sections votant à plus de 75 % pour une même motion	Nombre de militants tous courants confondus dans les sections à motion hégémonique	Nombre de militants contrôlés par chaque motion dans les sections où elle est hégémonique	Sections contrôlées en moyenne à (en %)	Estimation du nombre de militants effectivement contrôlés par chaque motion dans l'ensemble du parti *	Soit estimation du % contrôlé total du Parti
	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)	(en italiques : dans les municipalités socialistes)
Motion F. Hollande	127 84	15 260 10 605	13 080 9 000	0,86 85	17 180 11 825	16,8 11,6
Motion L. Fabius	29 17	3 000 1 605	2 560 1 350	0,85 84,1	3 615 1 910	3,5 1,9
Motion V. Peillon	22	1 600	1 410	0,88	1 980	1,9
Motion A. Montebourg	11	915	800	87,7	1 125	1,1
Total	178 112	19 860 13 125	17 050 11 155	0,86 85	22 770 14 855	22,2 14,5

* Si on reconstitue les données manquantes sur la base des données existantes, on devrait compter 60 sections contrôlées supplémentaires comptant en moyenne 112 militants, dont 43 par la motion de F. Hollande, 10 par la motion de J.-L. Mélenchon et L. Fabius, 7 par la motion de V. Peillon et A. Montebourg.

Le fait que l'emprise notabiliaire mesurée sur les sections soit très comparable entre le Congrès du Mans – que beaucoup d'observateurs annonçaient incertain – et celui de Dijon, qui apparaissait moins disputé, semble indiquer que l'effort de contrôle des votes militants n'est pas le produit de l'intensité de la concurrence entre les factions nationales pour le contrôle de la direction, mais plus vraisemblablement l'effet des rivalités locales pour la maîtrise des fédérations. En effet, la convergence, au profit du même courant, des processus d'homogénéisation des votes des principales sections constitue un phénomène récurrent des congrès socialistes¹. Lors du Congrès de Dijon, les équipes dirigeantes de la plupart des fédérations étaient signataires de la motion de

1. Cf. Roland Cayrol, « Le vote des fédérations dans les congrès nationaux du PS, 1958-1970 », *Revue française de science politique*, 21 (1), février 1971, p. 51-75.

F. Hollande, ainsi que celles de la majorité des conseils généraux socialistes. Dans une telle configuration, un élu local votant en faveur d'un courant minoritaire s'exposerait au risque d'être marginalisé au sein de sa fédération, c'est-à-dire donnerait à ses rivaux du courant majoritaire des arguments légitimes pour l'écarter des opportunités politiques locales¹ – *a fortiori* dans un état de la concurrence pour l'accès aux investitures rendu tendu par l'effort en faveur de la parité. La logique pratique des élus et de ceux qui aspirent à une investiture est donc de voter conformément à l'orientation de la majorité départementale, contribuant par là à sa large victoire, alors que, dans la fédération voisine, les mêmes processus peuvent assurer la victoire également confortable d'une toute autre motion. Seuls les élus disposant d'une position municipale ancienne et stable subissent moins fortement ces contraintes ; cependant, leurs ressources électorales et partisans mêmes, en les plaçant au centre du jeu fédéral, en font les bénéficiaires – et les probables organisateurs – des logiques de production du vote majoritaire. La relative indépendance du niveau fédéral par rapport au niveau national – qui se traduit par l'ampleur du travail partisan nécessaire à l'échelon national pour imposer un candidat à une fédération – tend ainsi à favoriser les phénomènes d'homogénéisation départementale des votes, car l'appui de la direction nationale ne constitue pas toujours une protection suffisante contre une fédération hostile.

À la pression fédérale à la conformité des votes s'ajoute la capacité de la direction nationale à faire campagne au sein du parti en accordant des positions partisans locales et nationales, des investitures (sièges de sénateur garantis par l'élection proportionnelle, circonscriptions cantonales ou législatives qui permettent de commencer une carrière, etc.), des arbitrages favorables dans le processus d'instauration de la parité ou tout autre bien collectif qu'un élu peut souhaiter obtenir. Pour une direction fédérale – composée des élus et souvent de leurs employés (contractuels municipaux, assistants parlementaires) –, s'engager en faveur des courants *outsiders* représenterait un risque plutôt qu'un pari et aurait toutes les chances de n'avoir pour résultat que de détériorer la qualité des relations entretenues avec la direction nationale sortante en diminuant les chances de pouvoir en obtenir des biens spécifiques (qualité des relais gouvernementaux ultérieurs, appuis pour une investiture contestée, indulgence de la commission des conflits, non-ingérence dans la distribution des positions électives cantonales, etc.). L'ascendant de la direction nationale sortante va alors constituer l'effet émergent de l'ensemble des anticipations et des calculs que les acteurs locaux vont opérer dans un espace partisan fortement structuré par les ressources institutionnelles dont disposent les élus.

1. Sur la trajectoire partisane d'un courant minoritaire et ses efforts pour maîtriser les votes dans certaines fédérations contre le travail inverse de ses concurrents, cf. Benoît Verrier, *Loyauté militante et fragmentation des partis. Du CERES au MDC*, thèse de science politique sous la direction de Brigitte Gaiiti, Strasbourg, université de Strasbourg 3, 2003.

Tableau 8 : Congrès de Dijon
Somme des votes pour les motions en fonction de la discipline de la section

	Motion A (F. Hollande)	Motion B (Utopia F. Pupunat)	Motion C (Nouveau Parti Socialiste)	Motion D (Marc Dollez)	Motion E (Nouveau Monde)	Total
Résultats des sections sans motion hégémonique	32 847	652	11 631	3 162	11 487	59 779
%	54,9	1,1	19,5	5,3	19,2	100
Résultats dans les sections avec motion hégémonique	17 260	116	1 960	824	2 517	22 677
%	76,1	0,5	8,6	3,6	11,1	100
Total des militants au sein du <i>corpus</i> de sections	50 107	768	13 591	3 986	14 004	82 456
%	60,8	0,9	16,5	4,8	17	100
Rappel des résultats officiels hors dom-tom	58 555	1 010	16 128	4 286	15 618	95 597
% officiel	61,25	1	16,9	4,5	16,3	100
Votes manquants dans le <i>corpus</i> (dont votes estimés dans sections disciplinées)	8 448 (2910)	242 (41)	2 537 (365)	300 (62)	1 614 (291)	13 141 (3669)
% des motions dans les votes manquants	55,6	1,7	19,1	3,6	20	100
Estimation du nb total de militants inscrits des sections avec motion hégémonique	20 170	157	2 325	886	2 802	26 340
% estimé	77,2	0,6	8,9	3,6	9,7	100
Résultats totaux sans les sections disciplinées	38 385	853	13 803	3 400	12 816	69 257
%	55,4	1,2	19,9	4,9	18,5	100

Tableau 9 : Congrès du Mans
Somme des votes pour les motions en fonction de la discipline de la section

	Motion 1 (F. Hollande)	Motion 2 (L. Fabius, J.-L. Mélenchon)	Motion 3 Utopia (F. Pupunat)	Motion 4 (J.-M. Bockel)	Motion 5 (V. Peillon, A. Montebourg)	Total
Résultats des sections sans motion hégémonique	28 187	11 794	758	449	14 637	55 825
%	50,5	21,1	1,3	0,8	26,2	100
Résultats dans les sections avec motion hégémonique	13 431	3 619	87	95	2 597	19 829
%	67,7	18,3	0,4	0,5	13,1	100
Total des militants au sein du corpus de sections	41 618	15 413	845	544	17 234	75 654
%	55	20,4	1,1	0,7	22,8	100
Rappel résultats officiels hors dom-tom	54 668	21 790	1 043	650	24 124	102 275
% officiel	53,4	21,3	1	0,6	23,6	100
Votes manquants dans le corpus (dont votes estimés dans les sections avec motion hégémonique *)	13 050 (4 212)	6 377 (1 497)	198 (20)	106 (19)	6 890 (1 038)	2 6621 (6 786)
% des votes manquants	49	24	0,7	0,4	25,9	100
Estimation totale des sections disciplinées	17 643	5 116	107	114	3 635	26 615
% estimé	66,3	19,2	0,4	0,4	13,7	100
Résultats totaux sans les sections disciplinées	37 025	16 674	936	536	20 489	75 660
%	48,9	22	1,2	0,7	27,1	100

* Cette estimation est fondée sur la proportion de suffrages que chaque motion a obtenus au sein de sections disciplinées dans notre échantillon : pour la motion de F. Hollande : 32,3 %, pour la motion de J.-L. Mélenchon et L. Fabius : 23,5 %, pour la motion d'A. Montebourg et V. Peillon : 15 %. Les votes considérés comme disciplinés de chaque motion ne sont pas seulement obtenus dans les sections que cette motion contrôle, mais également au sein de la portion non conforme (environ 15 %) des sections contrôlées par les représentants d'autres motions.

Les partis politiques sont évidemment bien d'autres choses que des groupes de citoyens cherchant à discerner l'intérêt public et les politiques les plus appropriées selon les procédures discursives des théories démocratiques¹. Ils sont notamment composés de réseaux d'élus locaux professionnalisés et de leurs auxiliaires, dont l'une des conditions du maintien de leurs investissements personnels en politique est précisément la maîtrise de la concurrence électorale interne s'exerçant sur leur espace territorial par un contrôle sur les investitures². Sur ce point, le PS diffère forte-

1. Pour une critique des obstacles que le fonctionnement ordinaire du système électif met à l'application de la théorie démocratique, cf. Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot, 1978 (1^{re} éd. : 1962), p. 149 et suivantes.

2. « [Après 1981] le centre névralgique du pouvoir se déplace du parti vers les ministères et l'Élysée, tout comme localement il s'est déplacé des sections vers les mairies ou les conseils généraux ou régionaux. [...] Localement, les assistants parlementaires et les membres de cabinets d'élus tendent à jouer de plus en plus souvent les premiers rôles dans l'animation des sections » : F. Sawicki, « Les socialistes », dans Jean-Jacques Becker, Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005, vol. 2, p. 39.

ment par sa structuration interne d'autres formations moins institutionnalisées avec lesquelles il est en concurrence électorale – LCR, Verts, etc. –, car les contraintes de la réélection et du maintien en poste des élus jouent un rôle déterminant dans l'orientation des calculs et des modalités d'action. Pourtant, le PS n'est pas, comme l'écrivent de nombreux observateurs, un « parti d'élus », terme utilisé pour signifier tout à la fois son faible niveau d'implantation et la modération idéologique qu'impliquerait la position sociale favorable de ses représentants locaux. Considérer que le PS est constitué par des notables ou des militants en voie de notabilisation par leur élection même, serait méconnaître la réalité des relations qui se nouent entre les différentes strates d'élus. En effet, l'essentiel des élus socialistes est constitué de conseillers municipaux placés sous l'autorité institutionnelle des maires et qui sont enrôlés sur les listes à concurrence du nombre des places légalement requises. Il faut donc plutôt concevoir le parti comme une conjonction complexe d'élus professionnalisés, d'élus amateurs et de militants de loisir, c'est-à-dire une pyramide hiérarchisée de titulaires de positions électives ou partisans dont le niveau d'autorité et les capacités d'investissement dans la politique sont aussi hétérogènes que les contraintes qui s'exercent sur eux.

Les nouveaux élus qui se voient professionnalisés par leur accès victorieux aux institutions se trouvent rapidement enchâssés dans un ensemble de contraintes objectives qui leur impose un travail de mise en scène de leur action et de contrôle des modalités de leur intervention dans l'espace public. Face à l'opposition, aux journalistes de la presse locale et nationale, ou au préfet et à ses administrations, les élus locaux sont amenés à développer des formes d'occupation des institutions visant d'abord à minimiser les contradictions et les critiques qui pourraient être opposées à leur action¹. Les divisions au sein de la majorité, l'annulation par les tribunaux administratifs de décisions municipales, les projets atypiques sur lesquels l'opposition peut faire converger ses critiques constituent autant de prises en défaut du nouveau maire susceptibles de détériorer son image politique, rendant l'exercice ultérieur de son mandat plus difficile. En ce sens, la maîtrise, après l'élection, de leur propre équipe municipale et des déclarations contradictoires que pourraient réaliser les élus amateurs – par exemple, dans une logique de rappel intempestif des promesses de campagne ou au contraire de leur remise en cause – constitue une des premières exigences du nouveau maire et de son cabinet. Apparaissant à leurs propres yeux comme les seuls en mesure de comprendre la logique et les rythmes de l'action municipale, le maire et ses collaborateurs vont chercher à maîtriser personnellement tout ce qui pourrait être imputé à la municipalité. Or, les ressources institutionnelles des maires jointes à leur autorité partisane leur permettent de toujours faire prévaloir les nécessités de la discipline partisane face aux élus non professionnels enrôlés dans la constitution des listes municipales et des secrétariats de fédération. L'emprise des maires sur les militants de leur commune relève ainsi du travail politique ordinaire rendu nécessaire par les contraintes de position des titulaires de responsabilités institutionnelles.

Par ailleurs, le processus d'attribution des investitures territorialisées les plus recherchées (conseiller général, député) va mettre en concurrence les principaux responsables locaux du parti, ceux dont le profil personnel est le mieux ajusté aux contraintes de candidabilité au sein d'espaces pluricommunaux. Les modalités de cette compétition ne se déroulent qu'en partie sur la scène publique locale, mais plutôt

1. Philippe Garraud, « Le métier d' élu local : les contraintes d'un rôle », dans Joseph Fontaine, Christian Le Bart (dir.), *Le métier d' élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 29-54.

au sein des multiples niveaux de la fédération socialiste – secrétariat fédéral, bureau fédéral, conseil fédéral, commission des conflits, secrétariat de section et vote militant –, chacun pouvant constituer un site de négociation et d'établissement d'alliances susceptible de faciliter ou entraver une candidature. Qu'ils recherchent un accès personnel aux investitures départementales ou qu'ils soient enrôlés dans la concurrence entre les postulants, les dirigeants des sections municipales vont être amenés à intervenir dans le choix des candidats à proportion des effectifs militants qu'ils organisent. Mais loin d'être confinées dans l'espace partisan, les négociations sur l'attribution des investitures ont toutes les chances de se voir connectées avec celles qui se déroulent dans d'autres arènes institutionnelles où interviennent à d'autres titres les mêmes acteurs politiques – développement de l'intercommunalité, attribution de la gestion des sociétés d'économie mixte, répartition des positions dans le groupe majoritaire au Conseil général, attribution de subventions régionales et départementales susceptibles de financer des projets communaux spécifiques, etc. Une section enregistrant un nombre important de militants constitue pour un maire un moyen d'intervenir à de multiples niveaux à l'intérieur comme à l'extérieur du parti et d'être en mesure d'infléchir aussi bien l'allocation des ressources que les opportunités de carrières. Enfin, alors que certaines modalités d'enregistrement des militants au sein des sections importantes pourraient faire l'objet de contestation, le rôle central qu'elles jouent dans la constitution des majorités partisanes fédérales ou nationales n'encourage aucune des instances bénéficiant de leurs suffrages à mener des investigations trop poussées¹.

L'investissement dans une section volumineuse et disciplinée offre donc à un maire de multiples possibilités d'action : travailler à stabiliser ses investitures et ses mandats, optimiser sa capacité à obtenir des soutiens pour sa commune, envisager une carrière politique ascendante, entrer dans des réseaux de solidarité d'élus susceptibles de le protéger des vicissitudes de la vie politique. Le contrôle d'une section représente la première exigence requise d'acteurs professionnels cherchant à garantir leurs investissements dans le parti. De ce fait, une section étendue est rarement utilisée dans un but, toujours hasardeux, d'élimination de rivaux incarnant des courants différents, mais plutôt comme investissement coopératif, ticket d'entrée dans le jeu partisan fédéral. La fréquente convergence des principaux dirigeants fédéraux sur une seule motion n'est alors pas étonnante : le vote produit une mesure de l'investissement partisan des élus professionnels qui autorise la régulation négociée des conflits les opposant, mais permet de toujours faire prévaloir leurs intérêts électifs sur les postures d'expression idéologique des militants amateurs. Le congrès départemental qui précède le congrès national permet de redistribuer les positions partisanes en enregistrant les effets des nouveaux verdicts électoraux sur la capacité d'enrôlement de chaque section et en actualisant la mesure de l'engagement partisan des élus². Les choix

1. La nomination d'une commission de contrôle dans la fédération des Bouches-du-Rhône, après la démission du premier secrétaire fédéral, François Bernardini, mis en cause dans l'instruction de l'affaire de la MNEF, reste exceptionnelle. Cette commission a procédé à la validation d'environ 7 000 cartes sur les 11 000 que comptait auparavant le département ; cf. Michel Noblecourt, « Quelques accroc dans la désignation des candidats socialistes aux municipales », *Le Monde*, 15 mai 2000. Sur la carrière des successeurs de François Bernardini, Lucien Weygand et Jean-Noël Guérini, cf. Cesare Mattina, *La régulation clientélaire...*, cité, p. 173-182 et 409-426.

2. Henri Rey, Françoise Subileau, *Les militants socialiste à l'épreuve du pouvoir*, op. cit., p. 193-200.

locaux des motions nationales s'effectuent donc au moins en partie sur la base de l'optimisation de la position fédérale qu'ils permettent d'obtenir et les différents courants nationaux travaillent à réorganiser les configurations locales pour réorienter la convergence des anticipations au profit de leurs motions respectives.

Il convient donc de souligner le caractère souvent fédéral plutôt que strictement municipal des sureffectifs militants. En effet, les communes caractérisées par une forte densité militante, inférieure à 10 électeurs pour un militant, apparaissent concentrées dans un nombre limité de fédérations, au sein desquelles le niveau des mandats nécessaires pour entrer à la direction départementale se révèle particulièrement élevé. Tout se passe comme si, dans certains sites, l'affluence militante était favorisée par une compétition interne dans laquelle figurer honorablement nécessitait le contrôle d'un nombre plus élevé de mandats. Au contraire, dans certaines fédérations, le niveau de compétition et de mobilisation notabiliaire étant moindre, le contrôle de la direction fédérale ne nécessiterait pas un travail de production d'une densité militante équivalente. Il faudrait retracer l'histoire complète des affrontements internes aux principales fédérations socialistes pour montrer ce que les effectifs militants doivent aux processus de mobilisation concurrentiels. Suggérons cependant que les luttes entre Gérard Saumade et Georges Frêche dans l'Hérault, les tensions entre partisans de Michel Pezet et héritiers de Gaston Defferre, puis entre prétendants au contrôle du Conseil général des Bouches-du-Rhône, les rivalités entre lensois et perchonistes dans le Pas-de-Calais ont entraîné l'extension des effectifs par le seul effet du travail d'enrôlement qu'elles requéraient. Une « grande » fédération socialiste serait ainsi constituée par l'affrontement équilibré de responsables partisans susceptibles de s'appuyer sur les ressources des collectivités territoriales qu'ils contrôlent. Elle nécessiterait la présence dans le département d'une pluralité de sites municipaux dont la composition socioprofessionnelle de l'électorat garantirait au candidat ayant accès à l'investiture socialiste de bonnes chances de s'imposer électoralement et d'asseoir ainsi sa capacité à participer au rapport de forces coopératif structurant la direction fédérale. La « tradition socialiste » d'un département serait ainsi l'effet conjoint de la persistance d'un niveau élevé de coopération concurrentielle entre élus locaux au sein d'une configuration politique où, du fait de la stabilité électorale de leurs bastions municipaux, la régulation de leurs conflits ne passe qu'exceptionnellement par une alternance électorale au profit de la droite.

UN PARTI ASSUJETTI AUX CONTRAINTES D'OCCUPATION DES INSTITUTIONS

Dans la représentation classique du fonctionnement des régimes électifs, les partis investiraient et contrôlèrent les institutions d'État en les pliant aux choix de politiques se dégageant de l'agrégation des suffrages. L'analyse des votes internes du Parti socialiste suggère une autre interprétation. À tout moment du cycle électoral et pour l'ensemble des niveaux de responsabilité, les titulaires de mandats professionnalisants obtiennent des positions dominantes au sein du PS¹. Un maire défait voit son influence dans le département s'éroder au bénéfice des nouveaux élus appelés à se

1. Ce constat vaut probablement *a fortiori* à l'UMP, qui recourt ouvertement à des procédures coopératives pour la désignation de ses candidats.

substituer aux battus – les dirigeants actifs, au fédéral comme au national, étant par conséquent surtout des élus en poste. Cependant, rien ne permet de penser que leur appartenance partisane constitue leur identité première, fondamentale et leur statut de maire, la propriété secondaire, conquise. De nombreuses trajectoires d'élus qui se sont séparés plus facilement de leur étiquette politique que de leur mandat électif montrent au contraire qu'une fois en poste, les élus se définissent avant tout comme maires, conseillers généraux ou députés, plutôt que comme les instruments d'un projet partisan. La forte concurrence pour l'accès aux investitures au PS ou à l'UMP, en dépit d'évolutions parfois considérables de leur offre politique, laisse penser que beaucoup de candidats recherchent davantage une étiquette efficace pour accéder aux positions électives que la référence à une tradition idéologique particulière¹. La logique des institutions représentatives – à travers le système de contraintes qu'elles imposent aux acteurs qui les incarnent – encadre la nomination élective des maires et, de ce fait, contrôle l'accès aux positions de direction des partis de gouvernement. Si seuls les élus ont la capacité d'investir efficacement dans les partis, alors c'est la logique propre aux institutions qui s'impose dans l'espace partisan, aussi bien dans le choix des dirigeants, dans la définition des politiques effectivement mises en œuvre que dans l'orientation des débats internes du PS².

On le constate dans la désignation des dirigeants partisans d'abord, car le processus électif réglant l'accès aux institutions publiques constitue une méthode de sélection itérative qui tend à écarter les candidats ou les élus les moins ajustés aux contraintes objectives qui s'exercent sur eux en matière de représentation honorable de la commune, d'efficacité dans la direction de l'administration municipale et d'acceptabilité des politiques conduites par les interlocuteurs des maires (opposition, journalistes, services préfectoraux, entrepreneurs locaux, banques détentrices de la dette, etc.)³. La répétition du processus de désignation électoral a pour effet d'épurer le personnel mayoral de ceux qui apparaissent insuffisamment capables d'incarner les institutions et de s'adapter à leurs contraintes. En outre, les effets de socialisation que l'expérience municipale produit sur les maires renforcé leur capacité à adopter des postures d'autorité. Ainsi, les élus les mieux ajustés aux spécifications requises par l'ordonnement des institutions s'imposent au sein des directions fédérales ou nationales du PS, dans lesquelles ils importent à la fois leur souci permanent de l'élection et un rapport hiérarchique et instrumental aux militants favorisé par la position prééminente du maire dans l'équipe municipale.

1. Pour l'analyse de l'ajustement des discours publics de Jacques Chirac et du RPR aux configurations politiques successives, cf. Annie Collovald, *Jacques Chirac et le Gaullisme*, Paris Belin, 1999. Les partis politiques de droite et de gauche ont fortement modifié leur offre électorale depuis 1980, les chiraquiens en abandonnant l'économisme d'État, la méfiance à l'Europe, etc., les socialistes en abandonnant les nationalisations. Le fait que ces évolutions se réalisent avec le même personnel partisan montre que les offres politiques sont établies en fonction de la perception des opportunités offertes par chaque configuration politique plutôt qu'en référence à des thématiques idéologiques : cf. Pierre Mathiot, Frédéric Sawicki, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion », *Revue française de science politique*, 49 (1), février 1999, p. 1-27, et 49 (2), avril 1999, p. 231-264.

2. Rémi Lefebvre, « Ce que le municipalisme fait au socialisme. Éléments de réponse à partir du cas de Roubaix », dans Jacques Girault (dir.), *L'implantation du socialisme français*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2001, p. 123-142.

3. Sur les contraintes s'exerçant sur le personnel municipal, cf. Philippe Garraud, *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 145-161.

La logique institutionnelle s'impose dans la définition des politiques envisageables ensuite, car les politiques publiques sont structurées dans leur contenu et leur mode de présentation par le rapport électoral qui associe les dirigeants à leurs électeurs. Observons seulement que les gouvernements ne régulent pas les flux redistributifs qu'engendre leur action – les *minima* sociaux, le RMI, le SMIC, la répartition de la valeur ajoutée au sein des entreprises – selon des règles légales stables (proportionnant par exemple de façon impersonnelle leur augmentation à celle du PIB), dont la naturalisation tendrait à faire disparaître de la mémoire des électeurs leurs origines politiques, rendant ainsi tout usage électoral impossible¹. Au contraire, les politiques publiques étant présentées comme relevant de choix réfléchis des élus et par conséquent révocables en cas d'alternance, les électeurs sont encouragés à voter pour assurer la pérennité des dispositifs leur profitant. À l'échelon local, les possibilités de personnalisation de l'attribution des biens publics permettent de juxtaposer des politiques de forme distributive en direction de catégories de votants (personnes âgées, familles, etc.) et l'allocation discrétionnaire de libéralités municipales à des électeurs qu'il s'agit de s'attacher individuellement (attribution de logements HLM, permis de construire, accès dérogatoire à des aides, etc.). Il y a donc une affinité entre la dévolution électorale des positions dirigeantes et le style distributif de beaucoup de politiques publiques. C'est ce style politique appelé par les institutions que les élus diffusent dans les partis politiques – à la fois la préférence pour des politiques prenant la forme de dispositifs administratifs d'aide et la capacité à instaurer des relations politiques dans lesquelles des services peuvent être échangés contre des suffrages.

Cette logique s'impose dans les débats internes au parti enfin, car les contraintes institutionnelles spécifiques qui s'exercent sur l'expression publique des élus finissent par s'imposer aux discours du parti dans son ensemble. Les élus locaux sont engagés dans des relations de coopération conflictuelle avec des partenaires institutionnels qui restreignent aussi bien dans la forme que dans le contenu leur expression publique. En l'absence d'un programme municipal commun à l'ensemble des maires socialistes, ceux-ci disposent d'une grande indépendance pour élaborer leur propre plate-forme, c'est-à-dire pour ajuster leurs discours publics à la perception qu'ils ont des contraintes locales. Les relations de long terme avec les élites administratives et économiques des départements représentent alors pour les maires un facteur d'incertitude plus durable que celui constitué par des sections socialistes plus facilement gouvernables. Les prises de positions publiques, mais aussi partisans des maires socialistes ont alors toutes les chances d'être principalement ajustées aux logiques institutionnelles dans lesquelles ces élus sont engagés. Lors des débats sur le traité constitutionnel européen, les dirigeants d'un certain nombre de fédérations – Nord, Pas-de-Calais, Bouches-du-Rhône – ont ainsi été obligés d'arbitrer entre un électoral départemental qui se prononcera finalement aux deux tiers contre la ratification du traité et des partenaires journalistiques, administratifs ou partisans qui en étaient au contraire d'actifs défenseurs.

**

1. L'instauration de modalités d'association des salariés aux bénéfices des entreprises – participation –, l'indexation des salaires sur l'inflation, ou même certaines formes de « politiques des revenus » constituent des tentatives pour rendre automatiques des formes d'intervention de l'État sur la distribution des revenus. Constatons que l'usage de ce type de dispositifs est plutôt en déclin.

L'analyse des votes internes au parti socialiste permet de mesurer l'emprise des institutions sur l'organisation des partis et d'en comprendre la logique. Le pouvoir d'allocation des ressources accordé aux titulaires des positions électives structure le volume des effectifs militants comme le niveau de discipline des votes. La notabilité que les institutions municipales produisent et confient aux maires s'avère déterminante pour l'obtention et le maintien des positions d'autorité au sein du parti dont les programmes et les politiques sont alors ajustés aux contraintes de l'occupation honorable des positions notabiles¹. Ainsi structuré, le PS devient un élément constitutif des institutions publiques. En effet, en régime électif, l'ordonnement institutionnel appelle la disponibilité d'une pluralité d'équipes ministérielles ou municipales dont l'occupation alternative des institutions constitue le mode d'exercice ordinaire de l'autorité politique. Le gouvernement de l'État ou de la commune en tant qu'instance de régulation pacifiée n'est pas constitué par les seuls titulaires officiels des positions institutionnelles, mais aussi par leur opposition et c'est le cycle d'alternance entre ces équipes qui définit le *modus operandi* des « institutions démocratiques », dans lequel la succession même des partis aux affaires constitue peut-être le plus grand « effet de gouvernement », apaisant les tensions en proposant à tout moment une équipe et une politique alternative. Au cours du processus électif, les partis antagonistes susceptibles d'occuper les positions municipales deviennent des fonctions institutionnelles garantissant la continuité des institutions par-delà le balancement partisan qui en rythme l'activité. Les divergences, mais aussi les convergences programmatiques des partis de gouvernement participent à la construction des représentations des électeurs sur ce qui est possible ou irréaliste de demander aux administrations publiques, exerçant ainsi un véritable effet d'apprentissage et de canalisation des attentes. La réduction de la distance idéologique entre les partis de gouvernement observée à long terme dans tous les régimes d'alternance, comme le maintien en application de l'essentiel de l'œuvre législative du gouvernement antérieur constituent des conditions d'efficacité des régimes électifs, mais exercent également un effet de « civilisation » sur des électeurs invités désormais à ne pas investir émotionnellement à l'excès dans le soutien à l'un des partis de gouvernement, tout en se détournant « des extrêmes »². À partir des années 1977, les succès du PS aux élections locales, puis nationales ont accru la présence et l'influence des titulaires de positions électives dans le parti, modifiant le rapport distant aux institutions instauré par l'éloignement du pouvoir depuis 1958 et l'aspect radical du Programme commun. « L'*aggiornamento* » du parti socialiste, son « adaptation » à l'économie de marché, sa « modernisation idéologique » n'aurait pas pour origine une conversion intellectuelle dont il faudrait repérer les vecteurs ou les réseaux de diffusion, mais seraient plutôt – une fois levées les contraintes d'expression liées à l'héritage de l'Union de la gauche – la conséquence de l'investissement de positions électives locales et nationales requérant un ajustement des postures aux contraintes d'occupation des institutions, ajustement nécessitant au sein du parti la production notabiliaire des militants indispensables à la ratification des nouvelles orientations.

1. Rémi Lefebvre, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle. L'exemple de Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, 54 (2), avril 2004, p. 237-260.

2. Cf. Nibert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1^{re} éd. : 1939), pour une analyse des effets de l'organisation de l'État sur les sensibilités et les représentations.

Philippe Juhem est maître de conférences en science politique à l'Université Robert Schuman de Strasbourg et membre du GSPE-PRISME (UMR CNRS 7012). Il a travaillé sur les politiques de contrôle de la violence en banlieue, ainsi que sur le discours public des organisations humanitaires. Il a notamment publié : « Civiliser la banlieue. Logiques et conditions d'efficacité des dispositifs de contrôle de la violence dans les quartiers populaires », *Revue française de science politique*, 50 (1), février 2000, p. 53-72 ; « Parler ici des malheurs lointains. Les nécessités des énoncés humanitaires et leurs effets sur la constitution des angles journalistiques », dans Johanna Siméant, Pascal Dauvin (dir.), *O.N.G. et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 213-253. Ses travaux portent actuellement sur les politiques européennes de concurrence et sur la communication politique (IEP de Strasbourg, 47 Av de la Forêt Noire, 67000 Strasbourg < philippe.juhem@urs.u-strasbg.fr >).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

LA PRODUCTION NOTABILAIRE DU MILITANTISME AU PARTI SOCIALISTE

À partir du résultat des votes de la plupart des sections du Parti socialiste lors de trois scrutins internes, il est possible d'analyser à la fois les modalités d'enregistrement des militants et les processus de construction des majorités partisans lors des congrès. Les ressources que le contrôle des institutions municipales procure aux maires socialistes autorisent un accroissement du nombre des militants, mais aussi de la discipline de leurs votes. Particulièrement identifiable dans les grandes fédérations du parti (Pas de Calais, Hérault, Bouches-du-Rhône, etc.) l'engendrement notabiliaire du militantisme et son contrôle permet aux élus de maîtriser les investitures et d'affirmer leur emprise aussi bien sur l'organisation partisane qu'au sein des différentes collectivités territoriales dominées par le PS. En ce sens, la gestion honorable des institutions publiques conduit les élus à ajuster le parti aux contraintes que leur occupation impose.

HOW MILITANTISM IS GENERATED BY NOTABLES IN THE FRENCH SOCIALIST PARTY

From the results in the French Socialist Party's most sections in three internal ballots, it's possible to analyse both the methods of registration of militants and the process of building partisan majorities in congresses. The resources the control of municipal institutions brings to the socialist mayors allow them to increase not only the number of local militants but also the discipline of their votes. We may very easily witness in the great federations of the party how militantism is generated and controlled by notables and how this allows the elected representatives to keep the partisan nominations under control and have a great hold over the partisan organisation as well as over the various local communities where the party is predominant. Thus, a fair management of the public institutions leads the elected representatives to make the party fit to the constraints of their occupation.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Une base de données portant sur les votes des sections socialistes a été constituée pour fournir une assise statistique à l'analyse des votes internes du Parti socialiste¹. Le travail de collecte des résultats a été rendu difficile par les périodes de mobilisation au sein du Parti socialiste (élections régionales, référendum interne, référendum national, préparation du Congrès du Mans), mais surtout par le manque d'empressement à répondre de nombreuses directions fédérales et de la direction nationale. Tous les courriers adressés à François Rebsamen, François Hollande ou aux secrétaires nationaux chargés des études ou de la recherche sont restés sans réponse. La direction du Parti semblait ne souhaiter ni accéder à mes demandes d'information, ni produire une lettre officielle de refus risquant de se révéler embarrassante. Plusieurs interlocuteurs, permanents de la rue de Solferino, m'ont d'ailleurs indiqué que les fédérations avaient reçu des instructions leur demandant de ne pas me communiquer les résultats. Pourtant, un grand nombre de fédérations ont très aimablement répondu à mes demandes d'information, en particulier les fédérations du Nord, de l'Oise, de l'Essonne... D'autres ont résisté jusqu'au bout à mes demandes – le Pas-de-Calais, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, la Haute Garonne, la Corrèze – et j'ai été amené à nouer des contacts personnels au sein de ces fédérations pour parvenir à en obtenir les résultats détaillés.

Au total, sur environ 3 800 sections de France métropolitaine, 3 500 sections ont été identifiées par leur résultats détaillés pour au moins l'une des trois consultations internes entre 2003 et 2005. Pour le Congrès de Dijon, la base de données contient les résultats de 3 080 sections, soit 82 500 votes sur 95 500 et 86,4 % des suffrages exprimés. Pour le référendum interne sur le traité constitutionnel européen, la base de données contient les résultats de 2 530 sections, soit 70 000 votants sur 100 000, dont 250 sections et 5 100 militants dont les votes n'étaient pas connus pour le congrès antérieur. Enfin, pour le Congrès du Mans, la base contient les résultats de 2 620 sections, soit 77 000 militants enregistrés sur 102 000 suffrages, dont 130 sections qui n'avaient pas été incluses auparavant. Si on considère que les variations des effectifs militants dans chaque section entre les deux premiers votes sont limitées, en particulier pour les sections de moins de 100 adhérents, la base de données fournit sur la densité des adhérents des renseignements exacts ou raisonnablement approchés pour environ 90 % des électeurs au Congrès de Dijon. Cette proportion de l'ensemble du PS est assez importante pour permettre la généralisation à l'ensemble du parti des résultats obtenus à partir de l'examen des sections répertoriées dans la base.

Pour chaque section a été établie une fiche informatique détaillant les caractéristiques institutionnelles et électorales de la commune, en particulier l'appartenance partisane du maire, du député et du conseiller général, l'orientation politique du Conseil général du département, le nombre d'électeurs de la commune ayant voté en faveur de Lionel Jospin, la population totale de la commune et son passé électoral proche, en particulier la durée en poste de la municipalité lorsqu'il était possible de la connaître. Pour préciser les caractéristiques sociales de chaque commune, on a recherché à partir des données publiques de l'Insee la répartition de la population

1. La constitution de cette base de données n'aurait pas été possible sans l'aide de Paul Juhem, qui a compilé et informatisé un volume passablement décourageant d'informations. Le traitement des données a en outre bénéficié de la compétence statistique de Pierre Nordemann. Qu'ils en soient ici remerciés.

active en six catégories socioprofessionnelles (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles, professions intermédiaires, employés et ouvriers), ainsi qu'à partir des données fiscales, le revenu imposable moyen dans la commune. Il est donc possible de lier les effectifs de chaque section socialiste à des indicateurs des conditions sociales et économiques d'exercice du militantisme.

Enfin, pour parvenir à comparer la propension au militantisme dans les différentes communes, deux indices ont été calculés : le nombre d'habitants par militant et le nombre d'électeurs ayant voté en faveur de Lionel Jospin par militant. L'élection présidentielle de 2002 constituait en effet le scrutin le plus rapproché du Congrès de Dijon et le premier dont les résultats étaient entièrement disponibles par commune. Ce choix comportait un certain nombre d'inconvénients, dont celui de saisir le rapport entre les électeurs du candidat socialiste et les adhérents à partir d'un seul scrutin – dans une conjoncture défavorable – alors qu'il aurait sans doute été préférable de l'approcher sur la base d'au moins deux scrutins. Cependant, si les estimations qu'on a pu faire des proportions entre militants et électeurs sur le scrutin des régionales de 2004 dans un certain nombre de communes laissent penser que l'accroissement du nombre des électeurs socialistes entre les deux scrutins pouvait varier d'un facteur 1,5 à 2,4 (voir tableau 1), l'écart de densité militante entre les communes était tel – de 3 électeurs par militant à plus de 60 – que la hiérarchie relative des communes et, par conséquent, les conclusions générales de notre étude en auraient été peu affectées.